



**HAL**  
open science

# Les “ Climats ” à l’épreuve de l’adaptation : paysages, pratiques viticoles et représentations culturelles du vignoble des Climats de Bourgogne, vignoble inscrit au Patrimoine Mondial de l’Humanité

Lisa Krumeich

## ► To cite this version:

Lisa Krumeich. Les “ Climats ” à l’épreuve de l’adaptation : paysages, pratiques viticoles et représentations culturelles du vignoble des Climats de Bourgogne, vignoble inscrit au Patrimoine Mondial de l’Humanité. Architecture, aménagement de l’espace. 2023. dumas-04112860

**HAL Id: dumas-04112860**

**<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-04112860>**

Submitted on 22 Nov 2023

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L’archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d’enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# Les « Climats » à l'épreuve de l'adaptation.

PAYSAGES, PRATIQUES VITICOLES ET REPRÉSENTATIONS CULTURELLES  
DU VIGNOBLE DES CLIMATS DE BOURGOGNE,  
VIGNOBLE INSCRIT AU PATRIMOINE MONDIAL DE L'HUMANITÉ

---

Travail Personnel d'Etude et de Recherche (TPER)  
Sous la direction de Bernard Davasse et Benjamin Chambelland

Année scolaire 2022-2023

Lisa KRUMEICH

## REMERCIEMENTS

Je tiens à remercier mes professeurs référents, Bernard Davasse et Benjamin Chambelland, qui m'ont accompagnée durant ce travail de recherche, ainsi que mes camarades de classe, pour leurs conseils et leurs avis objectifs, qui m'ont aidé à avancer ce travail.

Je souhaite également remercier les viticulteurs que j'ai pu rencontrer sur le terrain, avec qui j'ai pu échanger à propos du vignoble bourguignon, de leur pratique et de leur quotidien.

Mes remerciements vont également à Bertrand Gauvrit, directeur de l'Association des Climats de Bourgogne, pour avoir accepté de s'entretenir avec moi et pour m'avoir donné énormément d'informations passionnantes sur le vignoble des Climats. Je remercie également toute l'équipe de l'Association des Climats de Bourgogne de m'avoir fait découvrir ce territoire en 2020 durant le mois de stage que j'ai effectué à leur côtés.

Enfin, un grand merci à mes ami.e.s passionné.e.s de bon vin et de paysages viticoles, qui m'ont transmis leur goût du vin et avec qui j'apprends tous les jours un peu plus sur le monde viticole.

## AVANT-PROPOS

La vigne et le vin sont des objets de civilisation. Ils sont comme un miroir de nos sociétés et évoluent en même temps que nous, que nos technologies, que nos savoir-faire et aussi que nos imaginaires et représentations. Chaque pays en a une définition et un imaginaire différents. Le vin, comme le paysage ou tout ce qu'il y a à voir avec le terroir, se trouve à la croisée de nombreuses disciplines, à la croisée du matériel et de l'immatériel, et s'inscrit à plusieurs échelles, tant à l'échelle du micro et du local, qu'à l'échelle planétaire. La discipline du vin renseigne sur l'ordre du monde, sur l'organisation des sociétés ou encore sur leurs croyances et mythes, ainsi que sur l'esthétique et le "beau".

La qualité du vin fut longtemps associée à la personne. Des vins de qualité, produits par des gens de qualité, pour des consommateurs de qualité. Telle était l'étroite relation qui unissait des domaines viti-vinicoles à leur clientèle au XVIIIe siècle. La réputation d'un cru était étroitement corrélée à celle des propriétaires. La connaissance de ces vins renseigne sur la position d'une personne au sein de la société. Il s'agit d'un signe de reconnaissance social qui permet d'être accepté par l'élite, toute personne évoluant dans ce milieu doit maîtriser les codes de dégustation, le vocabulaire adéquat et être capable de parler du vin.

Nos sociétés changent à présent et passent résolument à des modes de fonctionnement plus horizontaux. Ce n'est plus une mais des qualités qu'il convient de penser. La qualité sera organoleptique pour les uns, esthétique pour les autres, soucieuse de l'environnement pour certains, voire identitaire et porteur d'un attachement à un espace.

*Vignes et vins, paysages et civilisations millénaires, par Raphaël Schirmer*





# SOMMAIRE

Introduction

## I. La patrimonialisation des paysages des Climats de Bourgogne à l'épreuve de l'adaptation

A. Les paysages viticoles (de l'excellence) : la coexistence de l'exceptionnel et de l'ordinaire, de l'intangible et du mobile

1. Le statut d'exceptionnalité

La Valeur Universelle Exceptionnelle comme palier qualitatif de l'exceptionnel

Le Vignoble des Climats de Bourgogne, qu'est ce qui en fait un paysage d'exception ?

2. Vivre l'exceptionnel au quotidien

L'exceptionnel apparaît comme le négatif du quotidien

L'oubli du vécu et du ressenti des locaux au profit de l'historique et du culturel au sein du dossier d'inscription du bien Unesco

B. La fabrique d'un paysage mondial, un processus neutre ?

1. Les piliers du processus d'inscription sur la liste mondiale de l'Unesco, vers un format universalisant ?

Les paysages culturels et terroirs viticoles

Les critères d'inscription

Les « Climats », une notion centrale pour l'inscription du bien

Les attributs

La Valeur Universelle Exceptionnelle

La déclaration d'intégrité et d'authenticité

La définition du périmètre, une dualité entre le bien inscrit et le périmètre immédiat

C. Au cœur de l'inscription du bien sur la liste du patrimoine mondial de l'Unesco, une notion fédératrice : les « Climats » de Bourgogne

1. L'émergence progressive des « Climats »

Époque médiévale : Premières délimitations de lieux consacrés à la vigne

XIVe - XVIIe : Les fondements des climats, la recherche de la qualité et l'éloge de la différence (choix des cépages, critère mono-cépage)

XVIe - XIXe : Hiérarchisation et individualisation des climats dans l'espace géographique /le particularisme du lieu, la diffusion d'un modèle par l'apparition de nouveaux acteurs, culture savante des Climats (siècle des Lumières)

XXe : la revendication collective des climats contre les fraudes : l'apparition des Appellations d'Origine (1919) et des Appellations d'Origine Contrôlée (1935)

2. Le paysage des Climats aujourd'hui : la nécessité de s'adapter aux changements climatiques

Les « Climats », un terme vraiment révélateur du territoire et des pratiques viticoles ?

Hypothèse de recherche 1 : Avec les adaptations aux changements climatiques, un territoire viticole qui se renouvelle : vers une diversification de ses pratiques ?

Hypothèse de recherche 2 : Suite aux conséquences des changements climatiques, un nouveau regard sur les paysages viticoles, sur la nature et sur la biodiversité ?

Hypothèse de recherche 3 : L'inscription sur la liste du patrimoine mondial de l'Unesco, un élément bloquant pour l'évolution des pratiques et des paysages viticoles bourguignons ?

# SOMMAIRE

## II. La dualité entre les discours et la réalité paysagère sur le terrain

### A. Une diversification des pratiques qui s'exprime timidement sur le bien inscrit

#### 1. Analyse de trois situations paysagères

Appellation Morgeot à Chassagne Montrachet, enherbement entre les rangs de vigne et agroforesterie

Appellation Les Gravières à Santenay, vigne haute et haies entre les parcelles

Appellation Montagne des CRS à Nantoux, agroforesterie, polyculture et haies

#### 2. Des pratiques agroécologiques mises en avant dans le discours des acteurs viticoles mais peu ancrées matériellement au sein du bien inscrit

Les possibles raisons des blocages de l'évolution des pratiques et de la matérialité paysagère

### B. Malgré tout, les pratiques agroécologiques s'installent dans un contexte de changement global

#### 1. De nouveaux outils pour un renouveau des pratiques

Une dynamique de délaissement de la chimie et de la mécanique qui se met en place

Les outils de l'agroécologie remis au goût du jour

#### 2. Des modifications à l'échelle du micro qui apportent un nouveau regard sur le paysage viticole dans sa globalité

Penser la culture viticole comme un système vertueux et vivant

Remettre la vie des sols et la biodiversité au centre de la pratique

### C. Les pratiques viticoles, entre innovation et tradition

#### 1. L'agroécologie, des pratiques pas si novatrices que ça

Les pratiques et paysages viticoles des années 1940 en Bourgogne

Vers une disparition de la diversification culturelle, dans les années 60, avec l'arrivée de la mécanisation des outils et de la chimie

Contexte de réapparition des pratiques agroécologiques aujourd'hui

#### 2. Déconstruire l'immuabilité des paysages viticoles

Les grands bouleversements paysagers dans les paysages et pratiques viticoles au XXe siècle

Des paysages en constante évolution à l'échelle de la parcelle

## III. De la réalité du terrain à la considération des pratiques agroécologiques par les acteurs Unesco

### A. Le plan de gestion du bien inscrit des Climats de Bourgogne, un outil normatif qui permet d'interroger les matérialités et représentations paysagères

#### 1. L'organisation autour de la mise en place du plan de gestion initial (2012)

Les commissions

Les acteurs

Les objectifs et orientations de ce plan de gestion

Les pratiques agroécologiques et le paysage absents du plan de gestion (2012)

Les pratiques rencontrées aujourd'hui n'étaient pas en place sur le territoire en 2012 ou avant

Un plan de gestion centré autour de la question touristique et culturelle

Le plan de gestion, un outil qui évolue en même temps que les pratiques

Les conventions cadre

L'intégration d'un volet Développement Durable au sein du plan de gestion

Conclusion

Bibliographie

Annexes



# INTRODUCTION

Le monde du vin s'inscrit dans les dynamiques sociétales contemporaines et se re-questionne en permanence. Ce travail de recherche découle d'une de ces nouvelles dynamiques contemporaines, qu'est le changement climatique.

En effet, les vignobles, tout comme les territoires agricoles en général, sont en proie aux changements climatiques. On a ici affaire à une évolution climatique anthropogénique durable et irréversible (Cukierman, Magazine Vigneron, n°38, 2019). Les terres agricoles sont les premières à en subir les conséquences. Depuis quelques années, les vignobles et territoires agricoles subissent des événements climatiques exceptionnels, les épisodes de sécheresse, de gel, de glissement de terrain, etc... se succèdent.

Les acteurs du vignoble ne doivent pas seulement faire avec ces changements climatiques, ils doivent également être acteurs de la transition écologique et être un exemple de la possible acclimatation du vignoble (Cukierman, Magazine Vigneron, n°38, 2019). Autrefois, la pratique viticole était connue pour être une pratique plutôt nocive pour l'environnement avec une utilisation conséquente d'intrants chimiques. Aujourd'hui, les vignerons sont conscients de la nécessité de s'adapter et d'adapter leurs pratiques. Certains s'adaptent déjà et les solutions développées sont nombreuses. Cela peut se traduire par l'évolution du matériel végétal (porte-greffes, sélection massale, clones,...), par l'évolution des outils de culture et de production du vin (refus de la chimie, délaissement des tracteurs, utilisation de machines innovantes plus respectueuses des sols et du végétal...), ou encore par l'évolution des pratiques (pratiques agroécologiques,...).

Dans ce travail de recherche, l'accent sera mis sur l'évolution des outils et des pratiques, étant donné qu'étudier l'évolution du matériel végétal demande des connaissances techniques et mènerait à un travail de recherche trop approximatif.

J'ai décidé de m'intéresser plus particulièrement au territoire du Vignoble des Climats de Bourgogne qui jouit d'une certaine renommée. Ce territoire est inscrit sur la liste du Patrimoine Mondial de l'Unesco depuis 2015 et s'inscrit dans la délimitations des Sites Classés et recoupe plusieurs SPR (Sites Patrimoniaux Remarquables) et autres outils de protection du patrimoine. Ce site est inscrit sur la liste du Patrimoine Mondial de l'Unesco comme patrimoine culturel.

Plus précisément, on retrouve au cœur de cette inscription, la notion de "Climats", propre au modèle viticole bourguignon, qui résulte de la relation entre le vin, les savoir-faire humains et les conditions naturelles du lieu dans le but d'identifier un cru par son terroir d'origine, selon les classifications fixées dans les AOC. Les Climats, ce sont des parcelles de vignes très précisément délimitées dont le potentiel viticole, au regard de conditions géologiques, hydrographiques et atmosphériques spécifiques, a été peu à peu révélé et hiérarchisé depuis le Haut Moyen âge. Ce terme est attesté depuis le XVIe siècle en Bourgogne et s'inscrit dans l'histoire séculaire de ce vignoble. Les "Climats", le patrimoine bâti viticole qui est marqué par les lieux de vie et de production vigneronnes et les villages viticoles de la Côte

forment un ensemble, qu'on peut qualifier de géosystème (Dossier de candidature du Vignoble des Climats de Bourgogne pour l'inscription sur la liste du Patrimoine mondial, Tome 1, 2011).

Pour revenir aux nouvelles dynamiques contemporaines, l'adaptation au changement climatique pourrait se traduire par l'adaptation de plusieurs facteurs qui permettent la production de vin. Notamment, cela pourrait se traduire par un changement de cépage car les cépages actuels ne seront plus adaptés au climat futur, ce qui changera fortement l'identité du site. Le vignoble de la Côte de Beaune est composé de cultures monocépage (Pinot Noir pour les vins rouges et Chardonnay pour les vins blancs).

De plus, on rappelle que ce territoire est classé comme paysage culturel par le biais de la notion des "Climats". Cette notion, qui s'assimile à la notion de terroir mais qui est propre à ce territoire, se traduit par l'association d'un cépage, du savoir-faire vigneron et humain, d'un sous-sol et d'une géologie, de conditions météorologiques spécifiques. L'adaptation au changement climatique par le changement des deux cépages implantés depuis plusieurs siècles sur le territoire pourrait remettre en cause l'inscription du site sur la liste du Patrimoine Mondial de l'Unesco car son inscription est en partie basée sur le critère monocépage.

Le changement climatique pourrait avoir une influence sur d'autres facteurs liées à la viti-viniculture : On a l'arrivée de nouvelles maladies, les questions d'irrigation des vignes, le gel qui apparaît de plus en plus fréquemment et la question des solutions pour répondre à ces problèmes, qui doivent s'inscrire dans une volonté de protection de l'environnement, au vu du contexte environnemental actuel.

On trouve d'autres solutions pour l'adaptation au changement climatique que sont les pratiques agroécologiques, comme l'agroécologie, l'éco-pâturage, les pratiques biologiques et biodynamiques. Ces pratiques, en plus de faire évoluer le paysage, ont un fort impact sur le produit final qu'est le vin et donc sur la valorisation d'un terroir. On assiste également à la redéfinition du rôle de l'agriculteur au sein des nouvelles dynamiques paysagères mais aussi dans la gouvernance territoriale et les projets de paysage.

Par pratiques agroécologiques, on entend l'agroforesterie, le labour par les chevaux, l'enherbement entre les rangs, ... Même si ces pratiques existent depuis plusieurs décennies, de les appeler pratiques agroécologiques, montre que ces pratiques ont évolué et qu'elles sont différentes des pratiques d'avant la mécanisation. La façon d'appeler ces pratiques est importante, cela montre que ces pratiques ont été théorisées, étudiées et qu'elles portent un caractère nouveau.

La relocalisation des vignobles, comme solution aux changements climatiques est envisagée pour certaines régions, mais cette adaptation n'est pas envisageable pour le vignoble des Climats, étant donné que cela remettrait en compte tout l'intérêt de l'inscription du bien sur la liste du patrimoine mondial de l'Unesco.

De toutes ces questions et dynamiques, on arrive à la formulation d'une première problématique globale : L'inscription sur la liste du patrimoine mondial de l'Unesco, un élément bloquant pour les adaptations aux changements climatiques et l'évolution des pratiques et des paysages viticoles bourguignons ?

Par « adaptations aux changements climatiques », on entend les nouvelles pratiques qui découlent des enjeux environnementaux, la mise en avant de la protection de la biodiversité et des sols, ou encore l'adaptation des méthodes de production du vin et des outils de production.

Dans cette problématique, il est fait un lien entre ces adaptations, la matérialité et les représentations des paysages viticoles concernés, car il est probable que ces nouvelles pratiques et ces nouvelles façons de penser les paysages viticoles puissent avoir des conséquences sur leur matérialité et sur leurs représentations. Cela pose également la question des conséquences de ces adaptations sur l'identité territoriale et sur les produits de terroir liés à ce paysage culturel de vignoble.

Il est intéressant de replacer ces changements de matérialité et de représentations des paysages dans leur contexte de classement au titre de « paysage culturel » classé Unesco et ainsi confronter ces évolutions de paysage au cadre figé des réglementations liées au patrimoine.

### Méthodologie :

Premièrement, l'objectif de ce travail de recherche n'est pas de proposer des solutions matérielles et techniques mais de poser une nouvelle réflexion et de déconstruire certaines notions, pour aborder la viticulture et la gestion de biens au patrimoine immatériel sous un nouvel angle et à travers le prisme de changements à venir.

Afin de répondre à la problématique posée, une méthodologie de recherche a permis de cadrer la réflexion et de définir des étapes dans le raisonnement.

Cette méthodologie se décline en trois actes : premièrement, l'étude des documents ressources et des écrits scientifiques, deuxièmement, rencontre des acteurs, entretiens et analyses sur le terrain, troisièmement, croisement des données théoriques récoltées premièrement et des données pratiques récoltées sur le terrain, retour critique sur le terrain. Ces trois étapes se recoupent avec le déroulé du plan et les trois parties principales.

Pour ce travail de recherche, cela se traduit sous forme d'une recherche-action, c'est-à-dire une recherche qui associe le cadre théorique, représenté par les écrits scientifiques et les données théoriques, et le cadre pratique, représenté par l'observation des pratiques sur le terrain et l'analyse des discours des acteurs.

Étant donné l'étendue du bien Unesco des Climats de Bourgogne (plus de 13 000 hectares sans la zone tampon), il faut considérer mon approche comme non exhaustive et par le biais des entretiens, certaines appellations viticoles ou villages viticoles seront sûrement plus mis en avant que d'autres. Cela réduira la surface du terrain de recherche sans pour autant diminuer la complexité et la diversité des situations paysagères présentes. L'objectif serait de, malgré tout, retrouver toute la hiérarchie des appellations viticoles bourguignonnes, c'est-à-dire : village, premier cru et grand cru.

L'arpentage du terrain s'est fait en deux vagues : tout d'abord, un premier repérage a été effectué afin de repérer les situations paysagères intéressantes, puis la deuxième partie de l'arpentage du terrain a été réalisée après les entretiens et sur les parcelles ciblées dans les entretiens. (Par souci de discrétion, les noms et domaines des personnes avec lesquelles je me suis entretenue resteront confidentiel.)

### Méthodologie des entretiens :

#### 1. Préparation des entretiens/Choix des acteurs

Le choix des acteurs a été fait selon 2 grandes catégories :

- les viticulteurs qui agissent directement sur les paysages viticoles et qui produisent la matérialité des paysages viticoles;
- les acteurs qui oeuvrent pour la classification et la gestion du bien UNESCO, qui ont donc une influence sur la représentation et l'identité culturelle des paysages viticoles

Il y a une volonté d'avoir une diversité d'acteurs dans le secteur viticole. Le choix des acteurs permet d'avoir des données pour chaque type de pratique viticole (polyculture (agroforesterie, joualles, éco-pâturage, association de cultures...), couverts végétaux, bio et biodynamie, méthode culturelle ancienne, nouveau type de gestion culturelle (labour par cheval, tressage, abandon de l'effeuillage,...). On a donc pour les acteurs propriétaires de domaine viticole, 5 catégories de personnes à interviewer. On intègre dans la catégorie 'méthode culturelle ancienne', un acteur en lien avec une pépinière, productrice de porte greffes résistants aux maladies et cépages anciens.

Dans l'idéal, il serait intéressant de réaliser des entretiens pour tous les types de pratiques repérées, sachant qu'un seul acteur peut regrouper plusieurs types de pratiques : Couverts végétaux, culture en biodynamie, éco-pâturage, agroforesterie, labour avec des chevaux, taille douce ou pas de taille et d'effeuillage, associations de cultures/joualles, irrigation raisonnée, pas de produits phytosanitaires/culture biologique, démarche HVE (Haute Valeur Environnementale), labels Demeter et Biodyvin pour la biodynamie, retour de cépages anciens/méthode culturelle ancienne, production de cépages hybrides résistants aux maladies (pépinière), nouveaux choix de porte greffes (pépinière).

Cette liste se veut la plus exhaustive possible, même si il est certain qu'au vu du temps disponible, il sera compliqué de tous les réaliser.

Concernant les acteurs de la gestion du bien UNESCO, il serait intéressant d'avoir plusieurs acteurs qui ont œuvré dans le passé à l'inscription et compléter avec des acteurs qui œuvrent aujourd'hui à la gestion du bien.

En bonus, des acteurs liés à l'innovation/aux conséquences du changement climatique dans les paysages viticoles (scientifiques et chercheurs), liés aux différentes études menées à Bordeaux ou en France. Par exemple, avec le Programme de l'INRAE « Laccave » sur l'adaptation du vignoble au climat

de demain.

## 2. Déroulé des entretiens

Questionnaire type :

Fiche technique de la personne interrogée (sa place dans la société (gérant, salarié, ...), depuis quand il travaille dans ce milieu ou domaine, sa formation, son engagement, sa philosophie par rapport au monde du vin, son âge,...)

Fiche technique du domaine (date de création, superficie de la propriété et superficie des parcelles exploitées, sur quelles appellations, quel label ou certification, plutôt travail manuel ou mécanique, spécificités pour la vinification ?, vins blancs ou/et rouges, où sont situées les parcelles (précisément sur une carte) ?, proportion de travail entre travail aux vignes et en cuverie (qu'est ce qu'ils priorisent ?), Est-ce qu'ils font partie d'un groupement/réseau de viticulteurs en Bourgogne ? (regroupement par rapport à un type de pratique, syndicat...), Qu'est ce que cela leur apporte ?,...)

Fiche technique des pratiques nouvelles (quel type de pratiques, depuis quand, pourquoi/quel élément déclencheur, quelles conséquences pour la production/ de l'activité en cuverie ou aux vignes, bio/ biodynamie ?, motivation à s'orienter vers un nouveau type de pratique, pratique testée et abandonnée ?, pourquoi ?, Est-ce que selon eux, une pratique respectueuse est forcément traditionnelle et un retour en arrière ou est-ce que cette pratique peut être innovante ?, Est-ce qu'ils ont puisé leur inspiration dans le passé pour leur nouvelle pratique ?,...)

Fiche technique précise de chaque pratique, ex labour avec chevaux (combien de chevaux, propriétaire des chevaux ou non, font de la prestation ou non, quelle race, quel entretien/heures de travail supplémentaire cela demande,...)

Fiche technique de leur perception des changements climatiques (Est-ce qu'ils pensent que des adaptations seront nécessaires dues aux changements climatiques ? Comment perçoivent-ils ces changements ? Et anticipent-ils déjà ces adaptations ? Comment envisagent-ils d'adapter leur pratique ? Observent-ils déjà des changements dans leur pratique ou dans leurs vignes (au niveau des maladies, du gel tardif,...) ? Qu'est ce que le changement climatique leur évoque ?,...)

## 3. Traitement et analyse des entretiens

Durant l'été j'ai pu effectuer trois entretiens : début juillet, entretien avec un propriétaire de parcelles sur l'appellation premier cru, Les Gravières à Santenay; en septembre, entretien avec un viticulteur retraité et ancien propriétaire d'un domaine en Côte de Beaune, ayant connu le travail dans les vignes

depuis les années 1940; en octobre, entretien avec le directeur de l'association des Climats, qui m'a permis d'avoir un regard complet et prospectif sur le plan de gestion du bien des Climats.

Durant le premier entretien, ont été évoqués la pratique du tressage, l'enherbement entre les rangs de vignes, la question de la biodiversité et des changements climatiques dans les vignes, le tassement des sols, les types de porte-greffes,... J'ai pu également voir certaines de ces parcelles où il travaille en haute-densité et où j'ai pu observer la pratique du tressage et l'enherbement entre les rangs de vignes.

Avec le deuxième entretien, j'ai pu discuter des paysages viticoles des années 1940 jusqu'à aujourd'hui et ainsi comprendre le contexte d'apparition des pratiques traditionnelles présentes dans les vignes (fruitiers dans les vignes, labour avec les chevaux, combinaison de plusieurs activités agricoles, évolution de la biodiversité dans les vignes). Cet entretien m'a aussi permis de comprendre que les innovations techniques et industrielles ont joué un grand rôle dans l'évolution des pratiques viticoles, mais aussi dans la valorisation du produit et du lieu. La question de l'esthétique et de la patrimonialisation de paysages était très peu présente à l'époque et cet entretien m'a permis de comprendre l'évolution des représentations immatérielles de ces paysages viticoles.

Le troisième et dernier entretien, effectué avec un acteur en charge de la gestion du bien Unesco, a permis de confronter le cadre réglementaire et prospectif avec la réalité paysagère du terrain des Climats.

Par la suite, j'aimerais compléter les informations récoltées pendant les entretiens, par d'autres entretiens ou par des articles et interviews trouvés dans des magazines qui traitent de pratiques viticoles.

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE ET DE PAYSAGISME  
DE BONNEUILLE  
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT DE LA PROPRIÉTÉ

### Terrain étudié :

Le Vignoble de Bourgogne (= Climats de Bourgogne, à ne pas confondre avec la Bourgogne viticole qui englobe les vignobles de l'Auxerrois, de Chablis et du Mâconnais), situé dans l'est de la France, dans les départements de Côte d'Or et de Saône et Loire, s'étend de la ville de Dijon jusqu'à Cheilly-lès-Ma-ranges. La Bourgogne produit des vins rouges et blancs, les vins rouges à partir des cépages Pinot Noir et Gamay et les vins blancs, à partir des cépages Chardonnay et Aligoté, même si les cépages Gamay et Aligoté restent minoritaires. En majorité, ce sont plus de vins blancs que de vins rouges qui sortent du territoire bourguignon (60 % de vins blancs, 29 % de vins rouges et rosés et 11 % de cré-mant)<sup>1</sup>.

Le Vignoble de Bourgogne est plus connu sous le nom de Climats de Bourgogne, notion pour la- quelle il est inscrit sur la liste du Patrimoine mondial de l'Unesco depuis 2015.

Quelques données pour contextualisation ce bien inscrit :

Le bien inscrit des Climats s'étend sur une superficie de 13 219 hectares, tandis que sa zone tampon se déploie sur 50 011 hectares. On dénombre 1 247 Climats, répartis sur la Côte de Nuits, côte viticole au Nord du bien, et la Côte de Beaune, côte viticole au Sud du bien.

Ce travail de recherche se déroule en trois grandes parties :

En première partie, on retrouve une partie orientée autour de la patrimonialisation des paysages, au croisement de l'adaptation. Cette partie décrit les notions liées au processus d'inscription sur la liste du patrimoine mondial de l'Unesco, comme la notion d'exceptionnalité liée à la Valeur Universelle Excep- tionnelle.

Puis, en deuxième partie, on confrontera la réalité du terrain aux hypothèses formulées dans la pre- mière partie. Cette partie traite des pratiques agroécologiques.

Finalement, en troisième partie, on parlera du plan de gestion, afin de voir comment le cadre régle- mentaire intègre les adaptations aux changements climatiques et donc les pratiques agroécologiques.

1. <https://www.vins-bourgogne.fr/nos-ressources/media,2836,11205.html?&args=Y29tcF9pZD0yMDUxJmFjdGlvbj1maWN0ZV9tZWR- pYSZpZD01Jnw%3D>

# I. LA PATRIMONIALISATION DES PAYSAGES DES CLIMATS DE BOURGOGNE À L'ÉPREUVE DE L'ADAPTATION

Le processus de patrimonialisation des Climats, répond à un processus d'inscription du bien normé, que l'on va détailler dans cette partie. En effet, le processus d'inscription d'un bien sur la liste du patrimoine mondial de l'Unesco comporte plusieurs étapes et le bien doit remplir un certain nombre de critères. On a par exemple, la Valeur Universelle Exceptionnelle, qui constitue le pilier central de l'inscription du bien et qui met en avant le caractère exceptionnel du bien et ses spécificités.

Dans cette partie, les hypothèses de recherche permettront de confronter la théorie de ce cadre normatif du processus de patrimonialisation à l'épreuve de l'adaptation des vignobles au suite des changements climatiques.

## A. Les paysages viticoles (de l'excellence) : la coexistence de l'exceptionnel et de l'ordinaire, de l'intangible et du mobile

### 1. LE STATUT D'EXCEPTIONNALITÉ

#### La Valeur Universelle Exceptionnelle comme palier qualitatif de l'exceptionnel

La Valeur Universelle Exceptionnelle est introduite, comme principe fondamental, dans la Convention pour la protection du patrimoine mondial culturel et naturel, qui a eu lieu en 1972 à Paris. Cette convention apparaît comme un instrument normatif de référence pour la protection du patrimoine (Zunjic, 2019), et permet l'évolution de la notion de patrimoine, en posant les différents instruments de mesure de la qualité et de l'exception d'un patrimoine culturel et naturel.

Parmi ceux-ci se trouve la Valeur Universelle Exceptionnelle (ou VUE) : ce concept cristallise et synthétise les différents outils nécessaires (les critères d'inscription, la déclaration d'authenticité et d'intégrité du bien,...) pour désigner un bien ayant un caractère d'exceptionnalité. La VUE, centrée sur l'interaction entre les biens et l'humanité, permet de mettre en avant l'existence d'un patrimoine culturel mondial commun à l'humanité et ainsi, précise l'institutionnalisation du processus de patrimonialisation (Zunjic, 2019).

Dans le terme "Valeur Universelle Exceptionnelle", la valeur désigne une forme de qualité perçue, que ce soit une valeur scientifique, esthétique et artistique, historique, donc une valeur culturelle. Cette valeur, même si elle doit répondre à au moins un des dix critères fixés précisément par la Convention, est attribuée et donc révélée par l'Homme, on peut parler de reconnaissance de qualité (UNESCO. 2005. WHC-05/29.COM/INF.9B, Paris, 15 juin 2005, p. 25.) (Zunjic, 2019). Ce n'est pas une valeur ou une qualité qui est inhérente au bien mais qui, par le regard, et la compréhension de l'Homme est dévoilée et mise en lumière.

Cette valeur doit être également "Universelle" et "Exceptionnelle". Universelle, au sens de "l'Humanité toute entière" (UNESCO, Convention concernant la protection du patrimoine mondial culturel et naturel, Paris, 1972), qui reconnaît cette valeur et cette qualité et qui est responsable de la conservation et de la



protection du patrimoine culturel inscrit. Ainsi, de par son caractère universel, la VUE doit être visible et compréhensible par quiconque visite le site en question (Brunmann, 2013).

Exceptionnelle, car c'est un patrimoine ou un paysage culturel, qui de par sa complexité, sa construction historique, sociale et culturelle, ne peut être reproductible et n'existe qu'en un seul endroit. Par ceci, on entend le caractère unique d'un paysage ou encore l'impossibilité de pouvoir répliquer ce paysage, son écosystème, ses usages et ses savoir-faire dans un lieu autre. C'est un paysage qui est unique en son genre et qui ne peut exister qu'en ce lieu même. Cela renvoie à la notion de singularité du lieu. Le caractère exceptionnel se lit avec la déclaration d'authenticité, car c'est principalement de cette authenticité que l'exceptionnalité d'un patrimoine se crée.

Dans une démarche d'inscription d'un bien sur la liste mondiale du patrimoine de l'Unesco, la VUE fait office de critère absolu (Brunmann, 2013), elle présente et concentre en elle seule la qualité, l'exceptionnalité, l'authenticité et donc la valeur aux yeux de l'humanité d'un bien. La Valeur Universelle Exceptionnelle représente un palier qualitatif, qui doit être atteint pour les biens au patrimoine culturel souhaitant être inscrit sur la liste du patrimoine de l'humanité.

#### Le Vignoble des Climats de Bourgogne, qu'est ce qui en fait un paysage d'exception ?

Cette inscription du bien met en avant les singularités de ce vignoble par rapport aux autres vignobles français. Ce sont ces particularités, qui en font un vignoble d'exception, et que nous allons détailler dans cette partie. Les spécificités dont on parle, touchent autant la manière de percevoir le terroir existant, les qualités et singularités du paysage viticole, que la façon de produire le vin, ou encore de commercialiser le produit.

Théoriquement, ces spécificités se regroupent dans une notion, celle de Valeur Universelle Exceptionnelle. La VUE cristallise les ambitions et singularités du bien inscrit, avec la volonté d'identifier un cru par son terroir d'origine. Le vignoble des Climats de Bourgogne est le vignoble français qui a le plus poussé cette volonté, en liant le vin aux conditions naturelles du lieu qui le produit.

De cette volonté, en résulte un vignoble très parcellisé, ainsi qu'un paysage, une culture spécifique, une économie, tous caractérisés par cette notion née au cœur du Vignoble bourguignon :

le « Climat ».

La déclinaison des différentes spécificités de ce territoire se base sur une connaissance du vignoble, de ses paysages, de ses usages et de de ses habitants, mais également sur les éléments apportés par le dossier de candidature à l'inscription des Climats de Bourgogne sur la liste mondial du Patrimoine mondial de l'Unesco.

#### Un vignoble fortement morcelé et hétérogène, marqué par une hiérarchisation des types d'appellations :

Le vignoble de Bourgogne s'étire sur environ cinquante kilomètres et se compose de la Côte de Nuits au nord et la Côte de Beaune au sud. Ces deux côtes viticoles possèdent des caractéristiques et composantes paysagères bien distinctes, que ce soit par rapport au relief, à la géologie de leurs sols ou

encore aux influences climatiques qu'elles peuvent subir.

Au sein du vignoble des Climats de Bourgogne, on retrouve une hiérarchisation des types d'appellations qui s'inscrit dans la matérialité paysagère : Cette hiérarchie des appellations se lit clairement dans le paysage, elle s'étalent de la plaine jusque sur les côteaux rocheux, sur lesquels on retrouve les crus les plus élevés dans la hiérarchie. Cette lecture permet d'associer à un terroir plus ou moins qualitatif, un paysage qui comporte des spécificités propres plus ou moins exceptionnelles.

On a au plus bas de la hiérarchie des crus, les appellations régionales, dont les parcelles liées côtoient les paysages de plaine et s'intègrent dans une diversité culturelle. Ces mêmes appellations ne se retrouvent pour la plupart pas dans l'enceinte du bien inscrit mais dans son périmètre immédiat, c'est-à-dire dans la zone tampon du bien.

Ensuite, viennent les appellations communales, aussi appelées appellations villages. Ces appellations, liées aux villages viticoles de la Côte de Nuits et de la Côte de Beaune, se trouvent à proximité immédiate de ces villages. Les parcelles peuvent exister en formant une ceinture autour du village viticole ou encore dans son enceinte pour certaines. On retrouve ces parcelles d'appellations villages, au pied des côteaux viticoles, sur lesquels se trouve les appellations les plus élevées dans la hiérarchie des crus : les appellations premiers crus et les appellations grands crus.

Sur les versants des côteaux, on retrouve des caractéristiques géologiques et climatiques spécifiques, faites pour la culture des vignes. La combinaison entre l'inclinaison de la pente, la nature plus rocheuse du sol et l'exposition précise aux différents facteurs climatiques permet de délimiter des terroirs individuels.

Les appellations des premiers et des grands crus font lien avec la singularité des lieux. (rareté des terroirs spécifiques, petite superficie qui rend le terroir unique et recherché, contrairement aux appellations régionales, qui ne possèdent pas des terroirs d'exception (mais de bons terroirs quand même) et une superficie élevée (la moitié de la production totale)

S'ajoute à cela, les Climats (1247 Climats sur l'ensemble des deux côtes viticoles) qui sont précisément délimités selon leurs caractéristiques géologiques, hydrographiques, atmosphériques... Les caractéristiques biophysiques qui précisent chaque Climat sont par exemple : l'inclinaison du sol sur lequel il se trouve, la nature du sol, l'hygrométrie, l'exposition aux conditions météorologiques (vent, soleil,...), ...

Par cette délimitation précise, on obtient des micro-paysages, chacun aux caractéristiques biophysiques précises et singulières, qui matérialise et représente un terroir. C'est par l'interaction des caractéristiques géographiques, géologiques et écologiques que se trouve l'exceptionnalité des terroirs et des paysages. (Dossier de candidature d'inscription du vignoble des Climats de Bourgogne sur la liste du patrimoine mondial de l'Unesco, Tome 2, 2011). Chaque Climat est divisé entre plusieurs exploitants viticoles, en parcelles. Cette division cadastrale se traduit par un morcellement du territoire, car chaque parcelle va être traitée et exploitée différemment selon l'exploitant viticole. La mise en place de limites matérielles, comme les murets de pierre des clos déjà établis depuis plusieurs siècles, les cheminements entre les parcelles ou encore les limites végétales, permet d'accentuer l'aspect morcelé du

territoire.

Ce morcellement du vignoble dans son exploitation amène une diversité et une hétérogénéité du paysage qui participe à sa singularité et à son caractère d'excellence.

Dans le dossier de candidature à l'inscription sur la liste du Patrimoine mondial de l'Unesco (P180), le paysage viticole des Climats de Bourgogne est présenté comme un paysage homogène et largement dominé par la vigne. Il est vrai qu'on retrouve une impression d'une certaine homogénéité du paysage de par la très forte présence de la culture de la vigne sur le territoire, cela peut être justifié par la faible présence de verticalité (arbres, haies ou formations végétales hautes) et par des vues lointaines et dégagées sur le grand paysage.

Pour autant, on ne peut considérer ce paysage comme homogène même avec l'omniprésence des vignes, car même si on retrouve sur toute l'étendue du vignoble des Climats de Bourgogne des motifs paysagers récurrents (topographie sous forme de coteaux, géométrie et horizontalité des parcelles de vignes, éléments de minéralité, cheminements agricoles, villages viticoles implantés entre la plaine et le coteau,...), on observe une singularité des lieux : certains éléments de paysages se distinguent (par exemple, la colline de Corton) et les motifs paysagers, même s'ils se répètent, sont nuancés et diversifiés. Ainsi, le territoire du vignoble des Climats se veut être un paysage hétérogène à échelle humaine, composé d'une multitude de lieux, dont chacun possède ses singularités.

Chaque terroir est individualisé lors de la vinification et valorisé pour ses qualités propres

Une des singularités du vignoble de Bourgogne se situe dans la valorisation de ses multiples terroirs. Chaque terroir ou Climat est vinifié individuellement pour conserver son identité et ses caractéristiques lors de la transformation des raisins en vin. Concrètement, les moûts de raisins sont vendangés par parcelle puis sont vinifiés chacun dans des cuves séparées. Chaque vin produit prend le nom du Climat dont il est issu et il existe autant de vins que de Climats.

Contrairement aux autres vignobles français, en Bourgogne, pour les appellations communales, les appellations de premiers crus et les appellations de grands crus, les cahiers des charges de ces appellations n'autorisent pas l'assemblage des différents crus. Chaque parcelle doit être individualisée et vinifiée en prenant en compte les caractéristiques du terroir. Etant donné que chaque facteur géologique, météorologique aura une influence sur le produit final, que ce soit au niveau du goût, de l'odeur, de la minéralité du vin..., les viticulteurs doivent connaître les caractéristiques de leur terroir, de leur sol afin de bien contrôler la valorisation du produit.

Les appellations pour lesquelles la vinification individualisée des parcelles est la plus précise sont les grands crus et premiers crus, car la superficie des parcelles et le nombre de parcelles liées à un même climat diminue au sommet de la hiérarchie des crus, ce qui fait que la valorisation des terroirs est très ciblée et les qualités propres du Climat sont d'autant plus mises en avant. C'est aussi cette rigueur et cette précision dans la valorisation du terroir qui fait la réputation et la grandeur de ces vins depuis plusieurs siècles.

La valorisation du produit par le terroir, afin d'en révéler ses richesses et sa diversité, s'inscrit dans une volonté globale du territoire des Climats de Bourgogne, qu'est la constante référence au lieu, aussi appelé 'le sens du lieu.' (Dossier Climats P.285) (Sense of place - Remington Norman)

### Un vignoble au caractère mono-cépage

Le vignoble des Climats de Bourgogne tire sa singularité de son caractère mono-cépage. En effet, en comparaison avec d'autres vignobles du monde entier (Dossier Tome 2 Analyse comparative P.24), il est un des seuls à produire de manière systématique des vins complexes à partir d'un seul cépage. Ce critère mono-cépage se retrouve dans les cahiers des charges des appellations communales, des appellations de premiers crus et aussi dans les appellations de grands crus. Ainsi, dès le XIVe siècle, la recherche de la plus fine expression du lieu par le cépage est au cœur des interrogations des acteurs du vignoble. Après plusieurs siècles d'expérimentation, il sera décidé de cultiver seulement deux cépages : pour les vins rouges, le Pinot noir et pour les vins blancs, le Chardonnay.

Le critère du cépage unique ou mono-cépage mis en place depuis plusieurs siècles démontre la volonté d'instaurer le caractère qualitatif et exceptionnel (= qui ne peut être reproduit dans un autre lieu). Les 'cépages fins' sont à mettre en opposition avec les cépages dits 'de production', ce sont des cépages avec des objectifs de valorisation du terroir et du produit qui sont totalement différents. Contrairement aux 'cépages fins', qui sont choisis dans une volonté de qualité et d'expression du terroir, les 'cépages de production' sont plantés pour une question de rendement élevé, on peut donc souligner la dualité qualité/quantité auquel peuvent faire face les vignobles. Dans le cas du vignoble des Climats de Bourgogne, l'accent mis sur la qualité des terroirs, de la production et donc indirectement des paysages, en fait un territoire à la singularité bien marquée et cela lui permet donc de se démarquer d'autres vignobles.

### La notion de terroir représentative du vignoble de Bourgogne, en comparaison avec la notion de château pour le vignoble bordelais et la notion de marque pour le vignoble champenois

En France, on peut résumer chacun des vignobles les plus symboliques par une notion qui englobe l'identité du vignoble. Ainsi, le vignoble champenois est représenté par la notion de marque, le vignoble bordelais par la notion de château et le vignoble bourguignon par la notion de terroir.

Le terroir, c'est l'association entre un cru et un ensemble parcellaire qui fait l'exceptionnalité du vignoble des Climats de Bourgogne. Ce principe est propre au vignoble bourguignon et n'est pas au centre du fonctionnement et des représentations des autres vignobles mentionnés. (Dossier Climats Tome 2, Analyse comparative P. 37)

Chacune de ces notions évoque les représentations et logiques de fonctionnement économique, culturelle et sociale, liées à chaque vignoble.

## Une matérialité paysagère singulière (minéralité, implantation des villages)

Lors de la définition de la Valeur Universelle Exceptionnelle et des attributs qualifiant le bien des Climats de Bourgogne sur la liste du Patrimoine mondial de l'Unesco, la matérialité paysagère est un des fondements qui permet d'établir la singularité des lieux et paysages. Même si au vu de l'étendue du territoire et de la multiplicité de ces paysages, certains éléments sont récurrents sur ce territoire et s'inscrivent dans la construction d'une représentation et matérialité paysagères communes.

Cette matérialité paysagère qui se dégage du bien Unesco des Climats se recoupe avec les trois attributs nommés comme "structurants liés à l'organisation du site des climats" (Dossier Unesco, Tome 1, P. 214) : L'implantation des villages viticoles et des morphologies urbaines, les parcelles de vigne, les murets.

Les parcelles de vigne ne constituent pas une singularité dans la matérialité paysagère ici. En revanche, l'implantation des villages viticoles et la présence de murets, ou plus largement d'une minéralité dans les paysages des Climats de Bourgogne, révèle de la particularité du lieu et sont autant de supports tangibles de l'expression de la Valeur Universelle Exceptionnelle (Dossier Unesco, Tome 1, P. 214).

Les villages viticoles sont implantés selon deux typologies, suivant s'ils se sont établis sur le coteau ou dans la plaine. (Ces typologies d'implantation du bâti au sein du territoire viticole sera développé plus tard dans le développement, dans la partie sur les attributs (1.B.1.d)).

Globalement, les villages viticoles se succèdent et forment une enfilade d'agglomérations bâties au cœur des vignes. Cette trame bâtie implantée en plein milieu des cultures de vigne se révèlent être une des particularités de ce vignoble, qu'on ne retrouve pas aussi marquée dans d'autres vignobles.

Concernant la minéralité, elle est omniprésente sur le site des Climats de Bourgogne, sous plusieurs formes et plusieurs matérialités paysagères à échelles différentes. On retrouve ainsi les murets et autres ouvrages de pierre nécessaires à la culture de la vigne, qui sont une "véritable ossature caractérisant et valorisant le paysage viticole et soulignant le relief du coteau" (Dossier Unesco, Tome 1, P. 221).

Cette minéralité tirée à même du sol au sein des Climats, par le biais de pratiques comme l'épierrement ("Débarrasser un terrain des pierres qui en rendent la culture difficile", <https://www.cnrtl.fr/definition/%C3%A9pierrement>), contribue à l'image de marque du vignoble. L'utilisation de la minéralité, représentée par les ouvrages en pierres sèches, au sein du paysage des Climats fait apparaître un aspect pittoresque, typique et idéal d'un paysage rural cultivé.

Par le biais de ces pratiques d'épierrement et de construction d'ouvrages en pierres sèches, comme les meurgers, cabottes, qui sont des constructions typiquement issues du vignoble bourguignons et de ces pratiques et savoir-faires, les acteurs du vignoble participent à la construction de représentations et d'une image de marque autour du vignoble.

## 2. VIVRE L'EXCEPTIONNEL AU QUOTIDIEN

### L'exceptionnel apparaît comme le négatif du quotidien

L'exceptionnalité d'un territoire, comme mentionné plus haut, fait part de la qualité et de l'authenticité d'un bien. Cette même exceptionnalité regroupe un ensemble de caractéristiques physiques et culturelles d'un territoire, qui en attestent la qualité, l'unicité ou encore la singularité. "L'objectif général de préservation sur le long terme vise à maintenir en l'état des caractéristiques qui ont valu au territoire d'être reconnu dans son statut d'exceptionnalité" (Brochot, 2008).

Ainsi, ces mesures de protection et de conservation peuvent être à même de tendre à figer certaines composantes du paysage, pour une conservation optimale de cet état d'exceptionnalité. Pour le cas de bien inscrits au titre de patrimoine naturel, c'est-à-dire des paysages dits "naturels", les mesures de conservation du bien n'ont peu de risques de rentrer en conflit avec des usages anthropiques multiples. Tandis que pour le cas des "paysages culturels", donc des paysages inscrits au titre de patrimoine culturel, qui sont des territoires soumis à une multiplicité d'usages, la question de la balance entre une conservation du bien parfaitement en l'état et les aspirations des populations locales vers une évolution de leurs conditions de vie et donc de leur cadre de vie (Brochot, 2008).

La conciliation de ces deux dynamiques, qui peuvent sembler antagonistes, est une problématique actuelle de la gestion des "paysages culturels", considérés comme une association parfaite entre des caractéristiques naturelles et des dynamiques et usages anthropiques (ou "interactions majeures entre les hommes et le milieu naturel" (UNESCO, Convention pour la protection du Patrimoine mondial culturel et naturel de 1972)).

L'exceptionnalité d'un territoire est concrétisée lors de l'inscription d'un bien sur la liste du patrimoine de l'humanité par le concept de la Valeur Universelle Exceptionnelle. Ce processus de patrimonialisation fait passer un paysage de l'échelle locale à un paysage à la valeur universelle et donc à une échelle mondiale. Ce passage à une échelle aux antipodes, lors du processus de patrimonialisation, pose les bases du conflit entre le quotidien, l'ordinaire d'un paysage et de ses populations, avec l'exceptionnalité apposée par l'inscription du bien et l'intangible recherché lors de la mise en place de mesures de protection et de conservation du bien inscrit.

### L'oubli du vécu et du ressenti des locaux au profit de l'historique et du culturel au sein du dossier d'inscription du bien Unesco

Lors de l'édification du dossier Unesco, on retrouve différentes étapes et éléments de description du bien et de justification de sa valeur qui constitue ce processus d'inscription.

Dans Les territoires de l'excellence au risque du quotidien, publié en janvier 2008, Aline Brochot décrit les éléments constituant presque systématiquement le dossier de proposition d'inscription d'un bien sur la liste du Patrimoine de l'humanité : "Après une description générale qui présente ses caractéristiques physiques, géographiques et historiques, la « justification de l'inscription » doit démontrer que le bien répond aux « critères » énoncés dans la Convention, qu'il satisfait aux exigences « d'authenticité et/ou d'intégrité » et, au moyen d'une « analyse comparative », qu'il se distingue des biens similaires

déjà inscrits. Une section est ensuite consacrée à la description de « l'état de conservation du bien » et aux facteurs pouvant l'affecter. Enfin, la proposition doit comporter une description analytique des outils juridiques permettant d'assurer la protection et présenter un « plan de gestion » qui en assure la mise en application et le suivi."

Tous ces éléments suivent une approche technico-scientifique et afin de "rentrer dans les critères" posés par le cadre international du processus d'inscription Unesco, le point d'attention est souvent concentré sur les dimensions historiques et culturelles du territoire, et donc à gommer des perceptions habitantes et des marques du vécu (Brochot, 2008). Cette approche permet aussi de grossir les traits de l'exceptionnel et du particulier d'un territoire pour en faire ressortir un discours idéal et vendeur. Ainsi, avec une telle approche, historique et culturelle, on parle plus du lieu tel qu'il était et non comme il est aujourd'hui avec ces dynamiques et usages actuels (Brochot, 2008).

Concrètement, dans le dossier de candidature pour l'inscription des Climats de Bourgogne sur la liste du Patrimoine mondial de l'humanité, l'attention est concentrée sur le processus de construction des Climats, processus qui lie principalement des dynamiques historiques et culturelles. L'activité viti-vinicole est mise au centre de la candidature d'inscription du bien des Climats, mais pour autant cette activité centrale sur le territoire est abordée avec une approche historique et technique, sans forcément avoir le point de vue d'acteurs issus du milieu viticole.

Cet oubli du vécu et du ressenti des acteurs locaux dans les processus d'inscription d'un territoire est également dû au fait que pour constituer une candidature d'inscription, les élus et acteurs du patrimoine local fassent appel à des techniciens extérieurs au territoire, au regard technique et qui ne partagent pas pour la plupart leur passion du lieu (Brochot, 2008). Les bureaux d'étude de techniciens du territoire interviennent à l'échelle régionale et mettent de côté l'analyse des représentations sociales du territoire et des ressentis de ses habitants, qui découlent d'une échelle plus locale.

Dans le processus d'inscription du territoire des Climats de Bourgogne, les habitants ont été mobilisés pour participer aux concertations avec les élus (extrait d'entretien avec Bertrand Gauvrit, président de l'Association des Climats), une vraie démarche d'inclusion des populations a été lancée. Pour autant, le résultat de ces concertations et rassemblements avec les locaux, qu'ils soient issus du milieu viticole ou non, ne se retrouve pas dans les écrits du dossier. L'appréhension qu'ont les habitants de leur territoire, que ce soit leur quotidien, leur vécu ou leurs ressentis, n'est pas retranscrit dans le dossier d'inscription, même si la volonté d'appréhender et de comprendre le territoire avec ceux qu'ils l'habitent, était là.

## B. La fabrique d'un paysage mondial, un processus neutre ?

### 1. LES PILIERS DU PROCESSUS D'INSCRIPTION SUR LA LISTE MONDIAL DE L'UNESCO, VERS UN FORMAT UNIVERSALISANT ?

#### Les paysages culturels et terroirs viticoles

Reconnus depuis 1992 lors de la Convention du patrimoine mondial, les paysages culturels possèdent leur propre définition : ce sont des paysages qui représentent "les œuvres conjuguées de l'Homme et de la nature", selon l'article 1 de la Convention. La création de cette catégorie de paysages à inscrire a permis de rapprocher la nature de la culture et ainsi à démontrer les liens intrinsèques entre les communautés et leur milieu naturel dans le cadre d'inscription sur la liste du patrimoine mondial (Nora Mitchell, 2011).

*"LE PAYSAGE CULTUREL EST FAÇONNÉ À PARTIR DU PAYSAGE NATUREL PAR UN GROUPE CULTUREL. LA CULTURE EST L'AGENT, LA NATURE EST LE MOYEN ET LE PAYSAGE CULTUREL LE RÉSULTAT." CARL SAUER, 1925*

Selon la Convention du patrimoine mondial de l'Unesco, la notion de "paysages culturels" englobe une grande diversité de manifestations de l'interaction entre l'humanité et son milieu naturel. Cette catégorie de paysages est, dans les faits, une combinaison de techniques spécifiques de l'utilisation durable des terres, des caractéristiques et limites de l'environnement naturel dans lequel ces paysages sont établis, et d'une relation spirituelle spécifique avec la nature (UNESCO, Convention du patrimoine mondial, 1992).

Ces paysages sont sélectionnés sur leur "représentativité en termes de région géo-culturelle clairement définie" (Nora Mitchell, 2011) et également sur la présence d'une Valeur Universelle Exceptionnelle. Par région géoculturelle, ce qu'on entend, c'est une diversité d'usages et de forces sociales, culturelles et économiques successivement apparues sur le territoire, qui sont sous l'influence d'atouts et de contraintes physiques et naturelles liées au territoire. Ces forces s'inscrivent dans la matérialité et dans les représentations d'un territoire et illustrent l'évolution d'une société et d'une complexité historico-socio-culturelle.

Il existe trois catégories de paysages culturels : le paysage clairement défini, conçu et créé intentionnellement par l'homme (parcs et jardins), le paysage essentiellement évolutif, qui comprend le paysage relictuel et le paysage vivant, et le paysage culturel associatif (UNESCO, Orientations 2008, Annexe III).

Les Climats de Bourgogne, paysage culturel inscrit sur la liste du Patrimoine de l'Humanité, appartient à la seconde catégorie, des paysages essentiellement évolutifs, dans la sous-catégorie des paysages vivants. Une définition des "paysages essentiellement évolutifs" est donnée dans l'Annexe III, des Orientations devant guider la mise en oeuvre de la Convention du Patrimoine mondial : "Il [Le paysage essentiellement évolutif] résulte d'une exigence à l'origine sociale, économique, administrative et/ou religieuse et atteint sa forme actuelle par association et en réponse à son environnement naturel. Ces paysages reflètent ce processus évolutif dans leur forme et leur composition."



Dans sa définition, le caractère évolutif du paysage vivant est mis en avant. Ainsi, même si ce paysage culturel est associé à un mode de vie et à des usages traditionnels, il conserve un rôle actif dans la société contemporaine, et des preuves de son évolution sont ancrées dans son territoire.

Pour autant, lors de la constitution du dossier de candidature des Climats de Bourgogne, il a été choisi que les Climats s'inscrivent comme des "sites culturels" et non sous le titre des "paysages culturels". Cela impose une distinction avec les autres vignobles inscrits, là où ces derniers sont inscrits pour l'exceptionnalité et la spectacularité de leurs paysages dans leur globalité, le bien des Climats de Bourgogne a fondé son exceptionnalité sur "le caractère matériel de ces ensembles parcellaires qui renvoient à une culture de la diversité des goûts ; il ne s'agit pas de consacrer des paysages pour leur beauté exceptionnelle, bien que certains coteaux bourguignons le méritent, mais des sites composés de parcelles où se produisent et se reconnaissent des saveurs uniques." (Dossier de candidature, 2011, Tome 2, P. 64)

Dans le cas de paysages viticoles inscrit sur la liste du Patrimoine de l'Humanité, la notion de « paysages culturels » rencontre celle de terroir.

La spécificité des paysages viticoles est incarnée par la relation qui unit une territorialité et une identité perçue de ce territoire avec la construction historique des terroirs (Briffaud, Brochot, 2010). L'identité perçue des territoires viticoles est portée en partie par l'occupation du sol, par la forme et l'importance qu'elle prend. Suivant les différents territoires viticoles, on repère différents degrés d'occupation du sol. Certains possèdent une occupation du sol plus tendue vers la polyculture et ne se résume pas qu'aux vignes, tandis que pour d'autres, les vignes prennent une importance bien plus forte. Ce facteur d'occupation du sol influe directement sur l'identité perçue du paysage viticole et donc son terroir.

On peut définir le terroir comme un système géographique complexe (Hinnewinkel, 2008), ce terme ne se résume pas seulement à un sens agronomique, soit, selon Jean-Claude Hinnewinkel (Les terroirs vitivinicoles, des systèmes géographiques complexes, *Historiens & Géographes*, n°404, 2008, p. 69-78) : « une entité caractérisée par l'homogénéité des éléments géologiques et pédologiques (texture, granulométrie, épaisseur, nature minéralogique, composants chimiques,), topographiques, (altitude, pente, exposition), climatologiques (pluviométrie, température, insolation), complétés par des facteurs humains tels que le choix des cépages ou des modes de conduite de la vigne. » Il dresse un parallèle entre cette définition agronomique de la notion de terroir avec la notion du « Climat » bourguignon, qui relève de l'échelle du très locale.

Depuis les années 90, des travaux scientifiques ont permis d'élargir cette notion de terroir et de ne pas la cantonner à une dimension agronomique, mais d'y joindre également une dimension culturelle, sociale et historique. Le terroir est à la fois une réalité sociétale, qui relie un territoire à un réseau d'acteurs indispensables au bon fonctionnement du marché du vin (producteurs, négociants, consommateurs), et un pont entre nature et culture au sein des paysages viticoles.

En plus d'être multidimensionnelle, on peut considérer que le terroir peut être un patrimoine à protéger, car chacune de ses composantes qu'elles soient modifiées par la nature ou par l'Homme est « du temps inscrit dans l'espace », toujours selon Jean-Claude Hinnewinkel (Les terroirs vitivinicoles, des systèmes géographiques complexes, Historiens & Géographes, n°404, 2008, p. 69-78). Les époques laissent leurs marques sur le territoire, les savoir-faire locaux sont constants. Le terroir est à la fois une construction sociale et une construction culturelle.

Cette dimension culturelle du terroir s'inscrit dans les paysages (paysage = objet à la fois matériel et immatériel sur lequel le temps s'inscrit dans l'espace) et c'est par cette dimension qu'on peut faire le lien entre l'identité et la singularité que porte un terroir viticole et la valeur d'un paysage culturel.

### Les critères d'inscription

Lors du processus de patrimonialisation d'un bien, des valeurs exceptionnelles et universelles sont recherchées. Pour démontrer qu'un bien possède une exceptionnalité et une universalité, il doit avoir une « valeur unique » qui se base sur au moins un des dix critères d'inscription définis par la Convention (UNESCO, Convention concernant la protection du patrimoine mondial culturel et naturel, 1972).

Ces critères sont toujours reliés à la Valeur Universelle Exceptionnelle par les notions d'exceptionnalité et d'universalité, mentionnées plus haut.

Depuis 2005, avec la réécriture du texte des Orientations (UNESCO, Orientations 2008, Annexe III), les dix critères sont regroupés en une liste unique. Ils étaient auparavant séparés en deux listes, une liste de critères culturels et une liste de critères naturels, on assistait donc à une séparation nette entre nature et culture.

Les Climats de Bourgogne ont été proposés à l'inscription sous les critères iii : « Un témoignage exceptionnel sur une tradition culturelle vivante », et v : « Un exemple éminent d'établissement humain traditionnel, de l'utilisation traditionnelle du territoire qui soit représentatif d'une culture ou de l'interaction humaine avec l'environnement. » (Dossier de candidature des Climats de Bourgogne à l'inscription sur la liste du patrimoine mondial de l'Unesco, Tome 2, P.9 2011).

Concrètement, le critère iii se traduit par le « géosystème parcellaire » des Climats (Dossier de candidature Tome 2, P.9, 2011), c'est-à-dire l'association entre une délimitation parcellaire très précise, les Climats ou terroirs viticoles (au sens agronomique), les villages viticoles et villes de Dijon et Beaune qui ont impulsé des dynamiques commerciales et culturelles.

En plus de cela, l'activité sur ce site est aujourd'hui toujours aussi vivante. Plusieurs siècles de transmissions de référentiels scientifiques et techniques sur les savoir-faire viticoles font perdurer la vivacité de cette activité. Avec cela, les termes du critère iii sont valides pour le site des Climats : on y retrouve un témoignage exceptionnel c'est-à-dire des transmissions orales et écrites des savoir-faire qui sont encore présents sur le territoire, mais aussi des vestiges d'utilisation passées et actuelles, qui s'inscrivent dans le paysage, avec par exemple les murets de pierres sèches et éléments minéraux des abords de parcelles de vigne.

Le critère v fait référence au fait que les Climats de Bourgogne correspondent à une construction historique d'un parcellaire là où une communauté humaine a choisi la référence au lieu (avec les appellations par Climat) et au temps (avec les millésimes), comme marqueurs de la qualité et de la diversité d'un produit. Ce produit, le vin, qui est l'œuvre conjuguée du travail de la nature et d'un savoir-faire humain, est représentatif d'une culture multiséculaire mais aussi de l'interaction entre l'Homme et son environnement.

### Les « Climats », une notion centrale pour l'inscription du bien

Plus précisément, selon le dossier d'inscription du bien à la liste du Patrimoine mondial de l'Unesco, la notion de "Climats" est propre au modèle viticole bourguignon, et résulte de la relation entre le vin, les savoir-faire humains et les conditions naturelles du lieu dans le but d'identifier un cru par son terroir d'origine, selon les classifications fixées dans les AOC (Appellations d'Origine Contrôlée). Les Climats, ce sont des parcelles de vignes très précisément délimitées dont le potentiel viticole, au regard de conditions géologiques, hydrographiques et atmosphériques spécifiques, a été peu à peu révélé et hiérarchisé depuis le Haut Moyen Âge. Ce terme est attesté depuis le XVI<sup>e</sup> siècle en Bourgogne et s'inscrit dans l'histoire séculaire de ce vignoble. Les "Climats", le patrimoine bâti viticole -les lieux de vie et de production vigneronnes- et les villages viticoles de la Côte forment un ensemble, qu'on peut qualifier de géosystème.

Le « Climat », terme attesté depuis le xv<sup>e</sup> siècle, revêt en Bourgogne une signification particulière puisqu'il désigne un terroir viticole. Les Climats, ce sont des parcelles de vignes très précisément délimitées dont le potentiel viticole, au regard de conditions géologiques, hydrographiques et atmosphériques spécifiques, a été peu à peu révélé et hiérarchisé depuis le Haut Moyen-Âge.

Les « Climats » témoignent d'une construction culturelle progressive inscrite dans le sol, logiquement liés au développement des villes et des villages qui se succèdent le long de la Côte et dont le patrimoine bâti constitue également une trace tangible immanente : lieux de vie et de production (cuvées, caves, habitat vigneron, cabottes) et édifices emblématiques du pouvoir politique et religieux (Palais ducal de Dijon, Hospices de Beaune, etc.). L'ensemble a produit un géosystème cohérent.

La construction des « Climats » est exemplaire et représentative de l'inscription dans le sol de l'histoire des hommes, créatrice de diversité voulue, maintenue et perpétuée. Archétype des viticultures de terroir, le site des « Climats » du vignoble de Bourgogne constitue au final un conservatoire unique et vivant de savoir-faire techniques et de traditions transmis et constamment enrichis, que l'uniformisation actuelle des pratiques et du goût pourrait rendre peu à peu vulnérable.

Le modèle bourguignon de culture et de production viticole permet d'associer un climat à un vin, selon une classification fixée dans les AOC. Les AOC sont apparues en 1936 et constituent un outil de gestion et de protection efficace, par le biais de décrets et de cahiers des charges définissant les conditions de production et des obligations environnementales.

On dénombre 1 247 Climats sur le Vignoble de Bourgogne, comprenant la Côte de Nuits et la Côte de Beaune.

Les attributs (Dossier de candidature Tome 1, P.214-278, 2011)

Les attributs du bien sont autant de supports tangibles qui permettent l'expression de la Valeur Universelle Exceptionnelle des Climats de Bourgogne. Ces attributs peuvent être d'ordre matériels et donc avoir un lien avec la matérialité paysagère du territoire, qu'être d'ordre immatériel et illustrer une culture du territoire.

On retrouve donc cinq catégories d'attributs matériels ou immatériels, que l'on présentera successivement dans cette partie.

### Les attributs structurants liés à l'organisation du site des climats

Parmi les attributs structurants liés à l'organisation du site des Climats, on retrouve l'implantation des villages viticoles et des morphologies urbaines, les parcelles de vigne et les murets. Ces trois éléments sont structurants pour la matérialité du site, mais aussi construisent l'identité perçue du territoire, c'est-à-dire un paysage de vignes dans lequel les villages viticoles sont immergés, et qui un paysage viticole où le parcellaire est délimité et marqué par des éléments minéraux, lesquelles participent également à l'identité pittoresque du site des Climats de Bourgogne.

#### L'implantation des villages viticoles et des morphologies urbaines

Les villages viticoles et leur implantation au sein de la côte viticole bourguignonne est singulière. Même si l'implantation des villages varie du nord au sud de la côte viticole, ils sont pour la plupart établis perpendiculairement au talus et se sont construits dans la partie basse du relief de coteau, au cœur du vignoble, entre l'étendue de vignes et la plaine. Les centres urbains se succèdent à intervalles réguliers (tous les 2 kilomètres environ) et forment un cordon urbain sur tout le long de la côte viticole.

Il existe trois typologies de morphologies urbaines sur le territoire :

On retrouve les villages implantés sur les coteaux, de petites superficies, ramassés et peu étendus, ils sont souvent contraints dans leur développement par les reliefs. C'est le cas par exemple de St-Aubin et Nantoux. Ensuite, les petits bourgs au cœur du vignoble prennent la forme de village en étoile, ils sont plus étendus et englobent parfois des infrastructures routières ou ferroviaires. Les villages de Meursault ou encore Savigny-lès-Beaune répondent à cette typologie urbaine.

Enfin, la dernière typologie concerne les deux agglomérations urbaines de Dijon et de Beaune. Elles possèdent les caractéristiques d'espaces urbains avec une attractivité régionale. Ces villes ont aussi été un support de développement économique, commercial et culturel dans la construction des Climats.

## Les parcelles de vigne

La mosaïque de vignes du paysage des Climats est singulière pour plusieurs raisons. Tout d'abord les vignes sont plantées basses et densément, la densité se situe entre 8 000 et 10 000 pieds par hectare (Dossier de candidature des Climats de Bourgogne sur la liste du patrimoine mondial de l'Unesco, Tome 1, 2011). Sur chaque parcelle, les rangs sont serrés et ordonnés.

Chacune des parcelles est délimitée, cela peut se faire par une limite physique comme un muret, un chemin ou une haie, mais il peut aussi ne pas y avoir de limite matérialisée physiquement et alors on observe la distinction entre deux parcelles par la différence d'action que va avoir le vigneron sur ses vignes. (La taille reste un des outils principaux pour agir sur le port et la forme de ses rangs de vignes, mais aussi pour gérer le rendement final, d'autant au niveau de la qualité que de la quantité.

Ainsi le fait que la plupart des parcelles soient gérées de manières différentes et qu'il y ait principalement que des petites ou moyennes propriétés, l'effet de mosaïque de vignes reste bien présent sur le territoire).

La superficie des parcelles varie de l'une à l'autre. Les propriétaires de vignobles ont pour la plupart, des parcelles éclatées en plusieurs lieux sur la côte viticole, et pas forcément à proximité du village où est établi leur domaine.

## Les murets

Les murets et autres types d'ouvrages minéraux participent à la structuration du paysage viticole des Climats et soulignent le relief du coteau. Ces murets sont directement liés à la culture de la vigne, notamment via la pratique de l'épierrement, pratique courante surtout avant la mécanisation. Cette pratique consistait à extraire les substrats calcaires et les enrochements de la terre au moment de la retourner, afin de rendre la terre cultivable. Durant cette opération, les pierres étaient déposées en tas en limite de parcelle, pour par la suite être utilisées pour monter des murs.

Ces murets construits en pierre sèche, avec le matériau unique qui provenait du sol même des Climats, contribuent à l'image pittoresque que peut avoir le vignoble bourguignon.

Sur presque l'entièreté du vignoble, ces murets sont montés d'une manière similaire : les pierres sont posées horizontalement les unes sur les autres, puis l'ensemble est coiffé par une ou deux rangées de pierres dressées, dite « coiffe en hérisson » (Dossier de candidature des Climats de Bourgogne sur la liste du patrimoine mondial de l'Unesco, Tome 1, 2011).

Ces murets, en plus de participer à renforcer l'identité pittoresque du lieu, ont également un rôle essentiel contre l'érosion des sols, les glissements de terrain et la réduction du ruissellement des eaux.

Aujourd'hui, plusieurs missions de restauration et d'entretien de ces éléments de patrimoine ont été lancés, afin que ces ouvrages en pierre gardent leur rôle, mais également pour contribuer à l'image de marque du vignoble.

## Les attributs figuratifs liés à l'émergence du site des climats

Les attributs figuratifs liés à l'émergence du site sont des bâtiments qui ont eu une forte importance dans la construction historique et culturelle des Climats du vignoble de Bourgogne. Ce sont des édifices de pouvoirs religieux, politiques, culturels.

On retrouve parmi ces bâtiments, par exemple, l'ancienne abbatale St-Bénigne à Dijon et le monastère des Bernardines, qui représentent le pouvoir religieux.

Les débuts des Climats du vignoble de Bourgogne ont été menés, au Moyen-ge, par les moines cisterciens et clunisiens, qui étaient à l'époque en possession des terres viticoles et qui ont menés les expérimentations qui ont permis d'amener ce vignoble vers la recherche de la qualité et de l'expression du lieu par un produit, le vin.

Le Palais des Ducs et des Etats de Bourgogne, ainsi que l'Ancien Parlement de Bourgogne dépeignent le pouvoir politique. Ces édifices reflètent les prises de décisions qui ont permis de faire rayonner le vignoble de Bourgogne et de faire perdurer la marque du vignoble, et donc de participer à la construction progressive des Climats.

Le pouvoir culturel est symbolisé par la Bibliothèque municipale de Dijon et les Archives municipales de Dijon, qui entretiennent la mémoire et l'historique de la construction des Climats.

## Les attributs matérialisant une exploitation du site des climats

Parmi les attributs matérialisant une exploitation du site des Climats, on retrouve l'habitat vigneron et les ensembles viticoles, les cuveries et celliers, les cabottes et meurgers, ainsi que les carrières. L'exploitation du site ne se résume pas qu'à la culture de la vigne, il existe également une exploitation minérale du site, qui s'entrecroise parfois avec les pratiques vigneronnes, notamment au travers de la création des meurgers et cabottes.

### L'habitat vigneron et les ensembles viticoles

L'habitat vigneron bourguignon, présent au cœur des villages viticoles, possède ses propres caractéristiques. La maison vigneronne bourguignonne est composée d'espaces de plusieurs fonctions, elle combine l'espace habité et l'espace de production liée à l'activité viticole. La maison traditionnelle se compose d'un espace de logis, souvent situé à l'étage ou au rez-de-chaussée surélevé sur cellier ou sur cave. Elle est habituellement couplée avec un bâtiment liée à la production viticole, c'est-à-dire un espace dédié à la transformation, l'élevage et la conservation du vin, mais aussi au stockage des outils nécessaires à cette transformation.

Ces habitats s'organisent souvent autour d'une cour et sont en pierre apparente, pierre tirée des carrières présentes sur le site.

## Les cuveries et celliers

Pour les exploitations de petites tailles, les cuveries et celliers se trouvent au sein de l'ensemble viticole, c'est-à-dire couplé à l'espace habité. On peut aussi les retrouver en tant que bâtiments seuls dans les exploitations de plus grandes importances.

La cuverie accueille le pressoir, le produit de la récolte, et les outils liés à la culture de la vigne. On peut souligner une nuance entre une cuverie et un cellier. La cuverie est le lieu où on va trouver les cuves, donc le lieu de la transformation du vin, tandis que le cellier est le lieu de conservation, là où a lieu l'élevage du vin dans les fûts.

## Les cabottes et les meurgers

Les cabottes et meurgers se trouvent au cœur du vignoble et sont le résultat de la pratique de l'épierrement. L'épierrement est une pratique viticole qui consiste à empiler les substrats calcaires lorsqu'ils remontent à la surface après un travail du sol. Cet empilement de pierres en bordure de parcelles se traduit structurellement par la construction de meurgers et de cabottes.

Les cabottes sont des abris servant lors des intempéries, qui sont constituées d'empilement de pierres sèches ramassées sur place. Ces abris offrent une diversité typologique, même si certaines typologies de construction sont récurrentes sur le territoire. Les cabottes de forme circulaire ou semi-circulaire sont un type dominant, même si certaines sont en plan carré ou rectangulaire.

On peut les trouver de manière isolée dans le vignoble, même si les cabottes sont plus généralement intégrées à un muret en pierres sèches ou à un meurger.

Les meurgers sont des structures en pierres sèches typiquement bourguignonnes. Ce sont des amas en pierres sèches situées aux abords des parcelles de vigne.

Ces entassements de pierres se trouvent à des emplacements non propices à la culture ou sur les limites de propriétés, ce qui fait que les meurgers deviennent des structures pérennes. Ces structures empierrées remplissent des fonctions de protection des sols contre l'érosion.

A la fois les cabottes et les meurgers sont des éléments caractéristiques du paysage des Climats du vignoble de Bourgogne et participent à la construction de l'image de marque du vignoble.

## Les carrières

Ponctuellement le long de la côte viticole, il existe des carrières qui fournissent la "Pierre de Bourgogne", une pierre calcaire dans les déclinaisons de beige qu'on retrouve aussi bien dans l'architecture locale que dans le petit patrimoine minéral dans les vignes, c'est-à-dire les cabottes, murets en pierre et meurgers.

Les carrières les plus renommées se trouvent sur la "Côte des Pierres", située entre Nuits-St-Georges et Chassagne-Montrachet. Ainsi, certaines carrières y sont en activité depuis le début du XXe siècle comme la carrière de Comblanchien, carrière à ciel ouvert qui marque le paysage de la côte viticole.

On compte également des carrières souterraines, notamment une qui est située vers Nuits-St-Georges, d'où est extrait le marbre rose de Bourgogne. Ces lieux d'exploitation ont une influence forte sur le paysage viticole alentour, notamment dû aux importants déblais nécessaires aux carrières à ciel ouvert.

Même si les carrières peuvent être considérées comme un "point noir paysager" car elles causent une rupture forte avec les entités paysagères proches (de forêts et de vignes), elles sont plutôt considérées comme enrichissantes pour le paysage viticole des Climats et participent à la construction de l'identité globale du site. La présence forte de ces carrières met également en exergue que l'exploitation du site ne se limite pas qu'à l'exploitation viticole mais qu'il existe d'autres aspects pour lesquels le site tire sa renommée.

#### Les attributs illustrant une culture scientifique et technique du territoire liée au site des climats

Certains édifices et lieux sur le site ont participé à prolonger et diffuser la connaissance autour des Climats. Ces attributs illustrant une culture scientifique et technique liée au site ont permis la construction progressive de cette notion des Climats mais aussi du territoire et des réseaux d'acteurs qui lui sont liés.

Parmi ces sites, on retrouve par exemple la station œnologique de Bourgogne à Beaune, le lycée viticole de Beaune ou encore l'Institut Universitaire de la Vigne et du Vin Jules Guyot. Ces édifices sont des lieux de recherche et de pédagogie concernant la production, la vinification ou encore la commercialisation du vin. Ils sont présents dans les deux agglomérations du site des Climats, Dijon et Beaune, et permettent la transmission d'une culture et d'un savoir multiséculaire encore en évolution de nos jours.

#### Les attributs témoignant d'une culture sociale du site des climats

Il existe une vraie culture sociale autour des Climats, qui se traduit par la présence d'événements récurrents liés aux différentes temporalités de la culture de la vigne. Ces événements sont issus de traditions et sont ancrés depuis plusieurs décennies dans le territoire et auprès des locaux.

Ces traditions sont liées au calendrier vigneron, ainsi, par exemple, chaque année, on fête la fin des vendanges par la Paulée. Chaque village ou chaque domaine est libre d'organiser sa propre paulée, même si la Paulée de Meursault reste la plus renommée et la plus ancrée dans les mémoires.

Il existe d'autres attributs qui témoignent d'une culture sociale du site des Climats : la vente aux enchères publiques des vins des Hospices de Beaune, qui a lieu le troisième dimanche du mois de novembre ou encore la St-Vincent-Tournante, qui est une fête des vignerons en l'honneur de leur saint-patron, le Saint-Vincent. Cette célébration a lieu, chaque année, le dernier week-end de janvier, dans un village différent de la côte viticole



La notion de Valeur Universelle Exceptionnelle a déjà été évoquée dans des parties précédentes, notamment car elle est en lien avec les critères d'inscription mais aussi parce qu'elle cristallise à elle-seule l'ensemble de la valeur d'un bien.

La VUE est le concept clé de la Convention (UNESCO, Convention concernant la protection du patrimoine mondial culturel et naturel, 1972) et le pilier autour duquel tout le processus d'inscription est construit. Elle regroupe les notions d'Universalité et d'Exceptionnalité.

La Valeur Universelle Exceptionnelle doit être fondée et démontrée sur une critériologie très précise, posée par les dix critères définis dans les Orientations (UNESCO, Orientations 2008, Annexe III).

Ainsi, lors de la constitution du dossier de candidature pour l'inscription d'un bien sur la liste du patrimoine de l'Humanité, les rédacteurs du dossier cherchent à rentrer dans ces critères prédéfinis en amont par l'Unesco. La description d'un bien et la définition de sa valeur suivant des critères bien précis font que le bien sera mis en valeur selon une certaine approche, de façon à ce qu'il rentre dans le moule normatif du processus d'inscription et de la Valeur Universelle Exceptionnelle. En conséquence, certains éléments de diversité au sein des biens sont occultés. La VUE au travers des critères d'inscription représente ainsi un moule normatif très précis, dans lequel les biens prétendant à l'Inscription doivent rentrer (Briffaut, Brochot, 2010).

Pour le bien des Climats du vignoble de Bourgogne, la Valeur Universelle Exceptionnelle rejoint la notion des Climats, qui se veut être le pilier central de l'inscription du bien.

En effet, les deux critères (critères iii et v) mobilisés lors de l'inscription engagent les notions de tradition culturelle vivante et de construction progressive des Climats.

Les Climats de Bourgogne possèdent une Valeur Universelle Exceptionnelle du fait de leur singularité, c'est-à-dire la référence au lieu et la recherche de la qualité d'un produit, qui ont été choisies par les populations locales au fil du temps, et qui en fait une culture multiséculaire encore vivante aujourd'hui.

Dans le dossier de candidature à l'inscription des Climats de Bourgogne sur la liste mondiale du Patrimoine de l'Unesco, la notion des Climats est centrale dans le projet de déclaration de Valeur Universelle Exceptionnelle (Dossier de candidature Tome 2, P.67, 2011). Il en découle plusieurs points majeurs constituant la VUE proposée pour le bien des Climats : "la recherche d'une relation entre le vin et les conditions naturelles du lieu qui le produit [...], la volonté d'identifier un cru par son terroir d'origine".

#### La déclaration d'intégrité et la déclaration d'authenticité

De surcroît à la démonstration que le bien comporte une Valeur Universelle Exceptionnelle, le Comité du Patrimoine Mondial demande également deux éléments supplémentaires : la déclaration d'Intégrité et la déclaration d'Authenticité (Briffaut, Brochot, 2010).

La déclaration d'Intégrité intervient pour les biens naturels, tandis que la déclaration d'Authenticité est nécessaire pour les biens culturels.

Les biens doivent répondre à : « à un critère d'authenticité pour ce qui est de leur conception, de leurs matériaux, de leur exécution et de leur situation ; l'idée d'authenticité ne se limite pas à des considérations de forme et de structure originelles, mais recouvre aussi toutes les modifications et additions ultérieures faites au cours du temps et qui ont en elles-mêmes une valeur artistique ou historique » (UNESCO, Orientations, 1978).

Les deux déclarations d'Intégrité et d'Authenticité sont proposées pour le bien des Climats car ils associent les caractéristiques d'un bien naturel et d'un bien culturel, étant donné que le site des Climats du vignoble de Bourgogne est le résultat des oeuvres conjuguées de l'Homme et de la nature.

La déclaration d'Intégrité pour le site des Climats fait référence à la qualité structurelle du bien, c'est-à-dire la qualité et la pérennité de la structure du parcellaire. La structure parcellaire du site et sa délimitation n'ont pas énormément évolué au fil des siècles, notamment grâce à la permanence de l'activité viticole. Le principe d'associer un vin à un terroir viticole, en collaboration avec la présence d'une forte classification des Appellations d'Origine Contrôlée (AOC) sur le site et de la haute valorisation foncière des parcelles sont, en soi, une assurance de stabilité des propriétés et donc une garantie d'entretien, d'intégrité et de pérennité du parcellaire (Dossier de candidature Tome 2, P.10, 2011).

La déclaration d'Authenticité témoigne de la stabilité de l'activité viticole sur le site. En effet, malgré quelques crises au sein de la pratique viticole, comme avec la crise du phylloxera à la fin du XIXe siècle, le bien fait preuve d'une authenticité et d'une pérennité de sa vocation viticole millénaire, encore en activité aujourd'hui (Dossier de candidature Tome 2, P.10, 2011).

Dans ce sens, la mise en place des Appellations d'Origine Contrôlée (AOC) en 1936 va dans ce sens en devenant un outil de gestion et de protection et ainsi permet d'accompagner la volonté de pérenniser le bien des Climats et l'activité viticole qui lui est liée.

La définition du périmètre, une dualité entre le bien inscrit et le périmètre immédiat (Brochot, 2008) + Dossier Unesco

Lors de la constitution du dossier de candidature d'inscription d'un bien sur la liste du Patrimoine mondial de l'Unesco, il est nécessaire de délimiter le périmètre du bien mais également le périmètre de sa zone tampon. Ces deux périmètres connaîtront des réglementations dissemblables mais aussi des conséquences différentes une fois que le processus de patrimonialisation du bien sera validé.

On observe une dualité entre le périmètre du bien inscrit et le périmètre immédiat, appelé zone tampon dans le dossier de candidature. Cette dualité se remarque autant au niveau de l'identité perçue des territoires, de la pérennité des activités, de l'occupation du sol, de la valorisation foncière, et de la qualité paysagère.

Lors de la constitution du dossier de candidature, le point d'attention est porté sur le périmètre du bien inscrit, et la délimitation de ce périmètre inscrit, institue un "dedans" et un "dehors", (Brochot, 2008) qui n'ont pas la même importance, la même considération. L'espace du "dedans" représenté par le périmètre inscrit est attribué d'un statut d'excellence, même si derrière cette attribution et le processus de patrimonialisation se cache un paysage du quotidien, vécu par ses habitants.

Quant à lui, l'espace du "dehors", la zone tampon, reste extérieur à l'attribution de ce caractère de l'excellence et reste un paysage ordinaire, même s'il se trouve à proximité immédiate du bien inscrit et possède des caractéristiques en commun. Une forte dualité est donc présente entre ces deux espaces délimités, lesquels ne seront pas abordés pareil dans le dossier de candidature.

Une fois le processus de patrimonialisation validé, au sein du périmètre du bien inscrit, les rapports à l'espace de vie y seront changés, on y observe des conséquences, notamment vis-à-vis de la fréquentation touristique du site, de l'augmentation de la valorisation foncière, du renforcement de la gestion et de l'entretien des paysages ou encore la construction de nouvelles représentations.

Pour la zone tampon, les conséquences de la patrimonialisation du bien seront plus minimales : la fréquentation touristique pourrait augmenter légèrement dû à la proximité au bien inscrit, mais étant donné que les réglementations de protection du bien inscrit ne s'appliquent pas à la zone tampon, la pérennité de l'activité viticole et des paysages ne sont pas assurés.

## C. Au cœur de l'inscription du bien sur la liste du patrimoine mondial de l'Unesco, une notion fédératrice : les « Climats » de Bourgogne

### 1. L'ÉMERGENCE PROGRESSIVE DES « CLIMATS »

Cette partie sert à amener la notion de géosystème et à argumenter comme quoi l'émergence progressive de la notion des Climats a figé et défini des représentations culturelles, sociales et historiques encore très ancrées aujourd'hui, cette partie permet de poser les bases en amont du terrain, mais ne pas trop anticiper les blocages historiques et symboliques de la deuxième partie, cette partie permet également de comprendre la notion de Climats et de comprendre l'aspect multisectoriel/pluridisciplinaire.

La notion des Climats est une notion complexe et multi sectorielle, qui s'est construite au fil des siècles en accompagnant l'évolution de la matérialité et des représentations du paysage viticole du vignoble de Bourgogne. Se pencher sur l'émergence progressive de cette notion, c'est comprendre le paysage viticole d'aujourd'hui et avoir les clés pour anticiper ses futures évolutions; c'est également comprendre comment les représentations culturelles et sociales ont pu changer.

Par l'étude historique de l'émergence de la notion, on décèle la création du système à l'échelle géographique, qui englobe un certain nombre d'attributs et de secteurs paysagers (relief, cépages, relation à la ville,...), qui vont aujourd'hui être au centre de l'inscription des Climats sur la Liste du Patrimoine

### Époque médiévale : Premières délimitations de lieux consacrés à la vigne

La viticulture est présente depuis l'Antiquité sur le vignoble de Bourgogne. La découverte récente de traces archéologiques d'une vigne gallo-romaine située à Gevrey-Chambertin a montré que les vignes gallo-romaines n'étaient pas situées sur les côteaux.

À l'époque médiévale, les abbayes de Cluny et de Cîteaux, créés respectivement en 910 et 1098 en Bourgogne, ont eu une influence importante dans l'implantation du vignoble bourguignon. Ces abbayes ont permis, à l'époque médiévale, la mise en place progressive d'un parcellaire, l'édification d'un patrimoine bâti spécifique, les méthodes de vinification, la qualité du vin et sa diffusion sur les marchés.

La mise en place du parcellaire viticole qui a été effectuée à l'époque médiévale, a permis la délimitation des lieux consacrés à la vigne.

### XIVe - XVIIe : Les fondements des climats, la recherche de la qualité et l'éloge de la différence

À partir du XIVe siècle, la recherche de la qualité a participé à la construction du vignoble des Climats, à sa pérennisation et à la mise en valeur des vins qui en sont tirés.

Ce sont les ducs Valois de Bourgogne qui ont participé à porter le vin de Bourgogne vers la haute qualité. C'est à cette période que les premières associations entre les lieux et la qualité vont être faites.

La culture du cépage unique est établie par ordonnance au XIVe siècle par les ducs de Bourgogne, afin de recommander le cépage du Pinot Noir pour les vins rouges et le cépage du Chardonnay pour les vins blancs, dans l'optique d'associer le bon cépage aux bons lieux pour produire des vins de qualité.

En cela, la période du XIVe au XVIIe siècle a permis de poser les fondements du vignoble des Climats avec la recherche de la qualité et l'éloge de la différence avec le choix du mono-cépage.

### XVIe - XIXe : Hiérarchisation et individualisation des climats dans l'espace géographique /le particularisme du lieu, la diffusion d'un modèle par l'apparition de nouveaux acteurs, culture savante des Climats

À l'époque moderne, on assiste à l'évolution de la considération des différents vins sur le territoire du vignoble bourguignon. En effet, à cette période, certains crus deviennent plus importants que d'autres et on assiste au début de la hiérarchisation des crus.

La référence au lieu devient plus importante à partir du XVIe siècle. Des lieux-dits sont mis en valeur et le vin est révélé par le lieu. Les premiers crus renommés apparaissent à cette période, c'est le cas du Clos de Vougeot par exemple. Cette mise en valeur du lieu est la prémisse de la définition des Climats. Chaque lieu possède ses propres caractéristiques, son propre terroir et sera valorisé par un vin avec ses propres singularités.

## XXe : la revendication collective des climats contre les fraudes : l'apparition des Appellations d'Origine (1919) et des Appellations d'Origine Contrôlée (1935)

Avec l'arrivée du phylloxéra qui a amené à la destruction des vignobles français, beaucoup d'exploitants viticoles vont produire des vins de basse qualité, dû à la difficulté d'avoir une récolte suffisante après la diffusion massive du phylloxera. Cette production de vins de mauvaise qualité dévalorise la qualité et la diversité des terroirs. C'est pour cette raison que certains acteurs vont revendiquer la volonté de protéger la diversité et la qualité de leurs terroirs.

Ainsi, on voit apparaître les Appellations d'Origine en 1919, puis les Appellations d'Origine Contrôlée en 1935.

## 2. LE PAYSAGE DES CLIMATS AUJOURD'HUI : LA NÉCESSITÉ DE S'ADAPTER AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

### Les « Climats », un terme vraiment révélateur du territoire et des pratiques viticoles ?

#### Une notion peu connue en dehors du monde viticole

La notion des Climats est très spécifique au milieu viticole. Pour rappel, elle révèle la notion de terroir, qui fait la particularité du vignoble bourguignon et s'inscrit dans sa longue et progressive construction historique.

Ce terme existe depuis le XVI<sup>e</sup> siècle dans le milieu viticole et a été, par la suite, de plus en plus utilisé par les acteurs de la filière viticole. On le retrouve dans des écrits liés au commerce du vin ou qui détaillent les appellations.

Pour autant aujourd'hui, ce terme n'est quasiment plus utilisé. Les acteurs du monde viticoles le comprennent mais ne l'utilisent plus, tandis que pour la majorité de la population extérieure au milieu viticole, notamment vers Dijon, ce terme n'est souvent pas très bien compris.

La candidature des Climats de Bourgogne pour l'inscription sur la liste du patrimoine mondial de l'Unesco a permis de remettre le terme des Climats au goût du jour.

#### Un terme technico-scientifique qui cristallise l'importance historique et culturelle du territoire

Comme énoncé précédemment (I.A.2.b.), dans le dossier d'inscription des Climats, la dimension du vécu, de la perception du territoire et de la relation cadre de vie-habitants est occultée.

Cela est dû en partie au fait que le terme de Climats, qui est l'élément central dans la candidature pour l'inscription sur la liste du patrimoine mondial de l'Unesco, cristallise l'importance historique et culturelle du territoire. Ce terme fait référence à la construction progressive du territoire. Cette construction est racontée dans le dossier de candidature en mettant en avant les événements importants qui

ont structuré le territoire, les moments importants du calendrier viticole ou encore les singularités du vignoble des Climats.

Le terme des Climats possède sa propre définition depuis le XVI<sup>e</sup> siècle, ce qui en fait une notion chargée d'histoire et de sens, et qui participe à montrer la singularité et l'exceptionnalité de cette notion.

On peut le considérer comme un terme technico-scientifique, qui cristallise donc l'importance historique et culturelle du territoire, tout en faisant fi des dimensions sociales et habitantes.

### Mais aussi un support au développement touristique du territoire et à la vulgarisation de ce territoire viticole complexe

Depuis que le territoire des Climats est officiellement un bien inscrit, le terme de Climats est devenu un support au développement touristique et à la vulgarisation de ce territoire viticole complexe.

On voit cela avec la création de La Chapelle des Climats et des terroirs, dans la Cité de la gastronomie et du vin de Dijon ou encore la Cité des Climats à Beaune.

Ces bâtiments sont en construction afin de développer le tourisme durable dans la région mais aussi de « permettre l'appropriation par tous des valeurs universelles et des enjeux liés à la pérennisation des « climats » » (Dossier de candidature des Climats à l'inscription sur la liste du patrimoine mondial de l'Unesco, Tome 2, P:146, 2011).

La volonté de vulgariser et de diffuser les connaissances autour de cette notion afin d'assurer la pérennité du vignoble des Climats, met l'accent sur le développement touristique.

### Hypothèse de recherche 1 : Avec les adaptations aux changements climatiques, un territoire viticole qui se renouvelle : vers une diversification de ses pratiques ?

Avec l'arrivée des changements climatiques, les vignobles français doivent s'adapter. En effet, les changements climatiques ont des conséquences sur les cépages, sur les sols, l'irrigation, la maturité des raisins, ou encore sur la fréquence des maladies de la vigne.

Il est nécessaire pour les vignobles de s'adapter à ces changements climatiques s'ils veulent perdurer dans le temps.

Par « adaptations aux changements climatiques », on entend les nouvelles pratiques qui découlent des enjeux environnementaux, la mise en avant de la protection de la biodiversité et des sols, ou encore l'adaptation des méthodes de production du vin et des outils de production.

Ainsi, depuis quelques années, des recherches ont été menées dans les vignobles français pour définir qu'elles seraient ces adaptations et comment anticiper les changements dans les vignobles.

Concrètement ces adaptations se déclinent en trois temporalités différentes : adaptations à court terme (quelques mois ou un an), à moyen terme (plusieurs années), à long terme (dizaines d'années).

Parmi ces adaptations, on compte le changement de cépage, de pratiques viticoles, d'outils liés aux pratiques viticoles, ...

Dans ce travail de recherche, on s'intéresse principalement aux adaptations liées aux pratiques viticoles.

Définition de l'agroécologie et des pratiques qui en découlent :

Le site Géoconfluences, spécialisé en géographie donne cette définition de l'agroécologie :

"L'agroécologie désigne l'ensemble des pratiques visant à rendre plus durables les systèmes de production agricole. Tirant les leçons des excès et des dérives de l'agriculture intensive, productiviste, elle vise à conserver des rendements plus élevés que dans l'agriculture traditionnelle tout en réduisant le plus possible les effets négatifs de la production sur les milieux. L'agroécologie est l'un des piliers de la transition agro-alimentaire."

Concrètement les pratiques liées à l'agroécologie se traduisent par la mise en place d'une culture plus respectueuse de la biodiversité et de l'environnement, avec la réduction d'intrants et le maintien d'habitats écologiques, et par l'association et la diversification de cultures, comme la complantation.

L'agroécologie relève du systémique, c'est-à-dire que chaque action est pensée pour avoir des conséquences positives sur l'ensemble du système. Ses pratiques se complètent et sa logique systémique se recoupe avec la permaculture.

Il est courant que les pratiques liées à l'agriécologie soient des pratiques traditionnelles, ce qui peut donner l'impression d'un retour en arrière. Malgré cette impression, ces pratiques dites traditionnelles, sont en réalité appuyées sur une recherche scientifique récente et un savoir technique novateur.

L'adaptation au changement climatique pourrait se traduire par l'adaptation de plusieurs facteurs qui permettent la production de vin. Notamment, cela pourrait se traduire par un changement de cépage car les cépages actuels ne seront plus adaptés au climat futur, ce qui changera fortement l'identité du site. Le vignoble de la Côte de Beaune est composé de cultures monocépage (Pinot Noir pour les vins rouges et Chardonnay pour les vins blancs). De plus, on rappelle que ce territoire est classé comme paysage culturel par le biais de la notion des "Climats". Cette notion, qui s'assimile à la notion de terroir mais qui est propre à ce territoire, se traduit par l'association d'un cépage, du savoir-faire vigneron et humain, d'un sous-sol et d'une géologie, de conditions météorologiques spécifiques.

L'adaptation au changement climatique par le changement de cépage ne paraît pas envisageable à court ou moyen terme, notamment car ils constituent un des piliers historiques et culturels les plus marquants et symboliques de l'inscription des Climats de Bourgogne au Patrimoine Mondial de l'Unesco. Au travers des différents entretiens et recherches réalisés, ont été évoquées différentes solutions techniques, comme le clonage de ceps de vigne plus résistants, la sélection massale, le choix de ceps de vignes hybrides plus résistants à la sécheresse ou au gel et aux intempéries climatiques. À l'échelle du paysage, l'adaptation climatique la plus importante se fera au niveau des pratiques viticoles respectueuses de l'environnement.

D'autres solutions pour l'adaptation au changement climatique sont les pratiques alternatives, comme l'agroécologie, l'éco-pâturage, les pratiques biologiques et biodynamiques, ou encore l'oenotou-

risme. Ces pratiques, en plus de faire évoluer le paysage, ont un fort impact sur le produit final qu'est le vin.

Avec les adaptations aux changements climatiques, on pourrait faire l'hypothèse que les outils qui permettent de cultiver la vigne font évoluer et donc, par rebond, les pratiques viticoles vont évoluer. Ces évolutions laissent présager des changements majeurs dans le paysage.

Pour démontrer cette hypothèse, il sera intéressant de partir des discours portés par les acteurs viticoles sur l'évolution de leurs pratiques, pour préfigurer si les évolutions liées aux outils et aux pratiques, vont avoir des conséquences radicales sur le paysage.

Ainsi, on partira des discours liés aux pratiques, puis on les confrontera à la réalité du territoire, afin de déterminer si ces adaptations s'inscrivent réellement dans la matérialité paysagère.

**Hypothèse de recherche 2 : Suite aux conséquences des changements climatiques, un nouveau regard sur les paysages viticoles, sur la nature et sur la biodiversité ?**

Comme énoncé précédemment, les vignobles doivent s'adapter et évoluer en réponse aux changements climatiques à venir.

Ces changements climatiques vont avoir des influences fortes sur les paysages viticoles, par leurs conséquences directes ou par la nécessité d'adapter les pratiques ou outils viticoles.

Le changement climatique pourrait avoir une influence sur d'autres facteurs liés à la viti-viniculture : On a l'arrivée de nouvelles maladies, les questions d'irrigation des vignes, le gel qui apparaît de plus en plus fréquemment et tardivement. Les solutions pour répondre à ces problèmes doivent logiquement s'inscrire dans une volonté de protection de l'environnement, au vu du contexte environnemental actuel.

Ainsi, avec les conséquences des changements climatiques et la volonté de s'inscrire dans une démarche de protection de l'environnement, le regard sur les paysages, sur la nature et sur la biodiversité évolue et on assiste à un retour du sauvage dans les vignes. Les machines et la chimie commencent à être délaissés au profit d'une nature contrôlée.

Cela se ressent par l'arrivée de nouvelles pratiques plus respectueuses de l'environnement. Par le biais de son action, le viticulteur nous propose de nouveaux paysages plus ensauvagés et on assiste ainsi à une nouvelle relation entre l'homme et la nature. Ces nouvelles pratiques peuvent être une combinaison d'activités : agroforesterie, écopaturage, productions combinées de vin et de fromages avec la réintroduction des animaux dans les vignes, retour des joualles, ...

Cela peut aussi se traduire par un renouveau des outils de culture de la vigne et donc un renouveau des actions sur le paysage : labour avec des chevaux, biodynamie, enherbement entre les vignes, taille douce et non-agressive,...

Avec ces nouvelles pratiques, on pose l'hypothèse qu'on pourrait passer d'un paysage viticole organisé par l'ordre des machines à un paysage viticole qui s'ensauvage et qui retrouve une diversité perdue



par la mécanisation des pratiques mais aussi par les cahiers des charges des appellations viticoles qui portaient une tendance à l'uniformisation des paysages viticoles français.

On émet également l'hypothèse qu'en conséquence aux changements climatiques, un nouveau regard sur la biodiversité, la nature et les paysages viticoles s'instaure.

Pour approuver ou démentir cette hypothèse, on se basera sur les entretiens avec les acteurs viticoles et sur l'analyse des pratiques agroécologiques en place sur le territoire.

### Hypothèse de recherche 3 : L'inscription sur la liste du patrimoine mondial de l'Unesco, un élément bloquant pour l'évolution des pratiques et des paysages viticoles bourguignons ?

Comme énoncé précédemment, le cadre réglementaire lié au processus d'inscription d'un bien sur la liste du patrimoine mondial de l'Unesco a pour objectif de rendre les biens inscrits intangibles afin de conserver leur caractère exceptionnel et unique, qui justifie cette inscription.

Lors de la candidature d'un bien pour l'inscription sur la liste du patrimoine mondial de l'Unesco, l'équipe chargée de la constitution du dossier, doit justifier que le bien possède une Valeur Universelle Exceptionnelle, en rentrant dans un certain nombre de critères.

Ce processus d'inscription valorise un bien à un instant T de son existence, et on pourrait penser qu'il tend à vouloir le conserver dans ce même état.

Les adaptations dans le vignoble des Climats à la suite des changements climatiques pourraient se traduire par le changement d'outils liés à la culture de la vigne ou à la production du vin, par l'évolution des pratiques viticoles ou encore par le changement des caractéristiques premières de la vigne, avec par exemple le changement de cépage.

L'adaptation aux changements climatiques par le changement des deux cépages implantés depuis plusieurs siècles sur le territoire pourrait remettre en cause l'inscription du site sur la liste du Patrimoine Mondial de l'Unesco car son inscription est en partie basée sur le critère monocépage. Ce changement n'est pas envisagé dans ce travail de recherche car cela mobiliserait une recherche scientifique plus poussée et étalée sur une plus longue durée.

On se concentrera ici sur les adaptations par les outils et les pratiques viticoles, tout en questionnant l'évolution du cadre réglementaire du processus d'inscription ou encore du cadre réglementaire de la valorisation de la production, au travers des Appellations d'Origine Contrôlée.

Dans le contexte des changements climatiques, changements rapides et aux influences multiples, le modèle figé des politiques et des réglementations de la patrimonialisation doit évoluer.

La question serait donc orientée autour de l'évolution de ces réglementations, aujourd'hui très rigide et qui tendent à unifier les paysages et produits de terroirs, ainsi que sur la question des conséquences de l'évolution de ces réglementations sur les formes et l'identité des paysages.

Concernant le fait de repenser et de faire évoluer l'inscription du bien Unesco, l'évolution ne s'effectuera pas forcément au niveau des critères mais plutôt sur la gestion du bien.

L'hypothèse formulée ici, consiste à confronter l'arrivée de nouvelles pratiques (comme l'agroforesterie dans les vignes, l'éco-pastoralisme...) avec le cadre réglementaire du processus d'inscription de l'Unesco.

On suppose que le processus d'inscription peut être un élément de blocage à l'évolution des pratiques et des paysages viticoles du vignoble des Climats.

Il serait intéressant de montrer si l'évolution de ces réglementations liées au patrimoine peut réussir à associer l'arrivée des pratiques agroécologiques et conserver le caractère Exceptionnel et Universel lié aux Climats.

Pour démontrer cette hypothèse, il serait nécessaire d'effectuer un entretien avec une des personnes ayant participé à la constitution du dossier d'inscription ou à la réflexion sur l'évolution du bien et de sa gestion.

Étant donné que le plan de gestion est un outil normatif qui s'inscrit dans le cadre du processus d'inscription des biens, l'analyser et le questionner pourrait permettre de résoudre cette hypothèse et de comprendre quelle place prend l'évolution des pratiques au sein du processus et des réglementations.

En conclusion de cette première partie, on se rend compte que le processus d'inscription d'un bien sur la liste du patrimoine mondial de l'Unesco est un processus normatif très précis qui peut avoir une tendance à l'uniformisation des biens inscrits, étant donné que ce cadre réglementaire est le même pour tous les paysages culturels de toutes sortes.

Le processus de patrimonialisation aborde le bien d'un regard historique, culturel et technique et oublie le vécu et la perception des paysages que peuvent avoir les populations qui habitent ce site.

On retrouve cette approche technico-scientifique avec la notion de Climats, qui est centrale dans l'inscription du vignoble des Climats de Bourgogne. Cette notion mobilise énormément les événements historiques et culturels.

Pour finir, le croisement entre le processus de patrimonialisation et la question de l'adaptation en vue des changements climatiques, mène à trois hypothèses :

1. Avec les adaptations aux changements climatiques, un territoire viticole qui se renouvelle : vers une diversification de ses pratiques ?;
2. Suite aux conséquences des changements climatiques, un nouveau regard sur les paysages viticoles, sur la nature et sur la biodiversité ?;
3. L'inscription sur la liste du patrimoine mondial de l'Unesco, un élément bloquant pour l'évolution des pratiques et des paysages viticoles bourguignons ?

Les éléments qui permettent de répondre à ces trois hypothèses de recherches seront étudiés dans les deux parties suivantes.

## II. LA DUALITÉ ENTRE LES DISCOURS ET LA RÉALITÉ PAYSAGÈRE SUR LE TERRAIN

Cette partie s'axe sur l'analyse du terrain et la confrontation des données théoriques liées au processus de patrimonialisation et à la question de l'adaptation.

On analysera trois situations paysagères qu'illustreront l'arrivée des pratiques agroécologiques sur le site des Climats.

Dans cette partie, il sera aussi question de décrire ces pratiques agroécologiques et de montrer les contradictions qu'il peut y avoir entre les discours qui leur sont liés et la réalité de la matérialité paysagère.

### A. Une diversification des pratiques qui s'exprime timidement sur le bien inscrit

#### 1. ANALYSE DE TROIS SITUATIONS PAYSAGÈRES

##### Appellation Morgeot à Chassagne Montrachet, enherbement entre les rangs de vigne et agroforesterie

Dans cette situation paysagère, on retrouve notamment deux pratiques agroécologiques : l'enherbement entre les rangs de vigne et de l'agroforesterie (selon les discours des viticulteurs). Or, la pratique d'agroforesterie se trouve être matérialisée par deux cerisiers, déjà présents depuis plusieurs décennies. Ces cerisiers sont entourés d'un meurger et se trouvent en bordure de la parcelle de vigne, c'est-à-dire qu'ils ne sont pas véritablement intégrés entre les rangs de vigne et ne constituent donc pas une association de culture avec la culture de vigne. Cela peut quand même être considéré comme une diversification de culture et un apport de biodiversité au sein des vignes.





## Appellation Les Gravières à Santenay, enherbement, vigne haute et haies entre les parcelles

Dans cette situation paysagère, on entrevoit la présence de haies en limite de parcelles. Celles-ci servent principalement à délimiter les parcelles des différents exploitants. Plus largement autour de ces parcelles, on trouve un muret de pierres sèches, typiquement bourguignon. Celui-ci délimite l'ensemble des parcelles de l'appellation, comme un clos.

Certaines parcelles de l'appellation sont guidées en vigne haute et on trouve un léger enherbement sur certaines de ces parcelles. Les pratiques agroécologiques ne sont pas présentes très fortement dans cette situation paysagère, elles s'expriment par des détails.



On remarque qu'il y a une diversification culturelle sur cette appellation, même si elle reste ponctuelle. On aperçoit un meurger, quelques arbres isolés, des structures forestières, un ancien moulin, des portes de clos en pierres taillées...



## Appellation Montagne des Cras à Nantoux, agroforesterie, polyculture et haies

Contrairement aux deux autres situations paysagères, l'appellation Montagne des Cras à Nantoux se situe dans le périmètre immédiat du bien inscrit, dans la "zone tampon". Cette situation paysagère est celle des trois qui comporte une plus grande diversification culturelle. Au lieu d'observer une mer de vignes, avec quelques bosquets et arbres isolés au milieu des parcelles, ce sont les parcelles de vignes qui sont incrustées dans l'ensemble forestier.

Ainsi, autour de ces parcelles, on retrouve une multitude de haies, d'arbres isolés, de bosquets. En fond, on aperçoit la ceinture forestière. La culture viticole n'est pas majoritaire à Nantoux, elle s'accompagne d'autres cultures. On retrouve notamment plusieurs parcelles de pâturage et de culture céréalière. De plus, les parcelles de vigne se trouvent ici sur les versants d'un relief.







## 2. DES PRATIQUES AGROÉCOLOGIQUES MISES EN AVANT DANS LE DISCOURS DES ACTEURS VITICOLES MAIS PEU ANCRÉ MATÉRIELLEMENT AU SEIN DU BIEN INSCRIT

Les pratiques agroécologiques sont très présentes dans les discours des viticulteurs du vignoble de Bourgogne. On rappelle que sur ce territoire, il y a eu un véritable tournant vers des pratiques plus respectueuses de l'environnement vers 2017/2018. Ainsi, la volonté de se tourner vers des pratiques agroécologiques ou d'utiliser des outils différents de la pratique conventionnelle s'est principalement diffusée par le discours.

On remarque que dans leurs discours, les acteurs de la filière viticole utilisent des mots forts concernant ces pratiques, ils les nomment sans demi-mesure : le terme «agroforesterie» revient assez souvent, par exemple. Pour autant, cette pratique n'apparaît pas aussi fortement dans la matérialité paysagère du site.

Cette dualité entre les discours et la lente évolution de la matérialité du site pourraient s'expliquer par plusieurs raisons, nous allons les développer dans cette partie :

### Les possibles raisons des blocages de l'évolution des pratiques et de la matérialité paysagère

On peut déduire plusieurs raisons à la lente évolution des pratiques viticoles sur le site des Climats. Ces raisons, qui expliquent le blocage dans le développement des pratiques agroécologiques sur le site, sont d'ordre historique, culturel, économique, technique ou encore réglementaire.

Les quatre raisons déroulées dans cette partie sont des hypothèses, c'est-à-dire qu'elles sont fondées sur une observation subjective du site, croisée avec les informations que peuvent diffuser les acteurs de la vigne sur leur pratique. En aucun cas, ces hypothèses ne peuvent être généralisées à l'ensemble des acteurs du vignoble. Elles peuvent être vraies dans certains cas, mais elles ne sont pas des vérités absolues. On peut les envisager comme un angle de vue subjectif pour comprendre les blocages présents sur le site.

### Le poids historique, symbolique et culturel de ce paysage viticole multi-séculaire

La première hypothèse qui pourrait expliquer ce blocage est le poids historique, symbolique et culturel que représente le vignoble des Climats, qui se trouve être un vignoble multi-séculaire. La construction historique progressive du vignoble s'est matérialisée en un paysage bien spécifique et à l'identité bien définie. On retrouve dans cette matérialité paysagère des traces de la construction du vignoble, comme par exemple dans les ouvrages en pierre, présents dans les vignes (murets, meurgers ou encore cabottes).

Etant donné que ce vignoble a été façonné durant des siècles, dans un objectif d'atteindre une précision dans la culture et la production du vin, cela peut donner à figer le vignoble dans son état actuel, afin d'en conserver sa valeur historique, culturelle et symbolique, qui semble précieuse tant dans le

cadre de patrimonialisation de ce paysage, que dans l'imaginaire habitant.

En effet, on pourrait avoir peur de dénaturer ce vignoble à l'identité forte en implantant de nouvelles pratiques.

En Bourgogne, les savoir-faire ou manières de produire sont ancrés depuis des siècles dans le quotidien des viticulteurs et dans leurs pratiques, c'est pour cela que l'évolution de ce territoire, par le biais de l'évolution de ses outils, a été plus lente que par exemple, le vignoble de Bordeaux ou encore, la côte Chalonnaise.

Au sein du vignoble de Bourgogne, le bien de Climats, fort d'une histoire multiséculaire, a eu lieu une évolution beaucoup plus lente que la côte Chalonnaise, On peut considérer que cela est dû à son passé historique, à la construction des Climats qui s'est étalé sur plusieurs siècles, et donc au fort poids symbolique et culturel présent sur ce territoire. La côte Chalonnaise, quant à elle, est plus ouverte à l'évolution, depuis quelques années elle expérimente de nouvelles pratiques, de nouveaux outils, comme des tracteurs et autres outils mécaniques qui permettent un faible tassement des sols. On peut considérer que le facteur tradition joue un rôle très important dans l'évolution des climats de Bourgogne, comme si une représentation symbolique et culturelle avait figé le territoire est ancré dans les esprits une représentation particulière. Il y a un côté inexplicable, selon lui, à l'évolution plus lente des Climats de Bourgogne comparé à la côte Chalonnaise.

Des pratiques agroécologiques plus largement présentes dans le périmètre immédiat du bien inscrit, dû à des raisons économiques

Un autre blocage pour le développement de ces pratiques agroécologiques est dû à des raisons économiques et notamment à la dualité entre le bien inscrit et son périmètre immédiat.

Comme on l'a remarqué sur le site, les pratiques agroécologiques sont présentes sur l'ensemble du site, que ce soit au cœur du bien inscrit ou dans son périmètre immédiat, aussi appelé zone tampon. Ces pratiques ne s'expriment pas également dans ces deux différentes zones.

Au cœur du bien inscrit, ces pratiques s'inscrivent timidement dans la matérialité paysagère, elles ne s'inscrivent pas clairement dans l'espace et ne matérialisent pas un changement paysager flagrant, ce changement s'effectue à une échelle du micro paysage. On peut prendre l'exemple de la situation paysagère décrite plus haut, l'appellation Morgeot à Chassagne-Montrachet. Dans cette situation paysagère, on retrouve notamment deux pratiques agroécologiques : l'enherbement entre les rangs de vigne et de l'agroforesterie (selon les discours des viticulteurs). Or, la pratique d'agroforesterie se trouve être matérialisée par deux cerisiers, déjà présents depuis plusieurs décennies. Ces cerisiers sont entourés d'un meurger et se trouvent en bordure de la parcelle de vigne, c'est-à-dire qu'ils ne sont pas véritablement intégrés entre les rangs de vigne et ne constituent donc pas une association de culture avec la culture de vigne. Cela peut quand même être considéré comme une diversification de culture et un apport de biodiversité au sein des vignes.

Au contraire, dans le périmètre immédiat du bien inscrit, on retrouve ces mêmes pratiques qui s'ex-

priment véritablement dans la matérialité paysagère.

On peut prendre l'exemple d'une situation paysagère décrite plus haut, l'appellation Montagne des Cras à Nantoux.

Dans cette situation paysagère, les pratiques agroécologiques comme l'agroforesterie, l'implantation de haies ou encore l'association de cultures sont bien présentes dans la matérialité paysagère.

Cette dualité dans la matérialité paysagère et dans la diffusion des pratiques agroécologiques s'explique principalement par des raisons économiques.

En effet, le bien inscrit est bien plus valorisé économiquement et comportent des appellations plus prestigieuses et reconnues que celles qui sont présentes dans la périphérie du bien. Ainsi, l'implantation de structures végétales, comme des fruitiers ou des haies mellifères, dans les vignes au sein du bien inscrit est délicate, car cela réduirait le nombre de cep de vignes plantés par parcelle, cela diminuerait la production totale de vin tirée des parcelles cultivées et cela aurait donc des conséquences économiques pour les exploitants viticoles.

Même si l'implantation de ce type de structures végétales peut apporter des bénéfices écosystémiques, ajouter de la biodiversité dans les vignes et donc jouer sur la productivité des ceps, la plupart des propriétés viticoles ne sont pas prêtes à prendre le risque d'arracher un certain nombre de pieds de vigne pour y implanter des fruitiers ou des haies à la place.

#### Un cadre réglementaire qui freine l'arrivée de nouvelles pratiques ?

La troisième hypothèse concernant les raisons du blocage de l'évolution des pratiques et des matérialités paysagères est de l'ordre de la réglementation et du cadre du processus de patrimonialisation.

Les cahiers des charges des Appellations d'Origine Contrôlées pose le cadre de la culture de la vigne. Chaque appellation possède son propre cahier des charges et plus les appellations sont élevées dans la hiérarchie des crus (appellations régionales, communales, premiers crus et grands crus), plus les cahiers des charges possèdent d'exigences. Ces exigences peuvent se traduire par la taille des ceps, la densité de pieds par hectare ou encore la hauteur des vignes.

Le cadre réglementaire du site des Climats comprend à la fois les cahiers des charges des AOC mais aussi les réglementations mobilisées dans le cadre du processus d'inscription sur la liste du patrimoine mondial de l'Unesco.

Ainsi, on pourrait penser que ce double cadre réglementaire bloquerait l'évolution et la diffusion de ces pratiques agroécologiques.

Pour autant, l'Association des Climats, acteur en charge de l'accompagnement des évolutions de pratiques sur le site, a démenti que le cadre réglementaire du processus Unesco pourrait être un blocage à l'évolution des pratiques et des paysages.

## Des outils mécaniques qui ne sont pas en adéquation avec les pratiques agroécologiques ou la difficulté technique de passer d'une pratique conventionnelle à une pratique agroécologique pas à pas

La dernière hypothèse du blocage de l'évolution des pratiques concerne les moyens techniques en lien avec la pratique viticole.

En effet, le passage d'une pratique conventionnelle à une pratique agroécologique demande un changement d'outils, notamment dans le cas de l'implantation de structures végétales au coeur des rangs de vigne. Dans ce cas, il est nécessaire d'adapter son matériel, notamment les engins agricoles comme les enjambeurs ou les tracteurs, afin de ne pas abimer les arbres ou haies implantées dans les vignes et de pouvoir continuer à travailler le sol.

La pratique conventionnelle mobilise des outils plutôt lourds et mécanisés, qui permettent un travail du sol et du végétal efficace et sur de grandes surfaces, tandis que la pratique agroécologique mobilise des outils plus légers et plus souvent manuels, qui permettent donc un travail du sol et du végétal plus ciblé.

Le changement d'outils se fait la plupart du temps pas à pas, il est donc difficile de passer de la pratique conventionnelle à une pratique agroécologique, qui sont deux pratiques très différentes du point de vue de l'utilisation des outils.

B. Malgré tout, les pratiques agroécologiques s'installent dans un contexte de changement global

### 1. DE NOUVEAUX OUTILS POUR UN RENOUVEAU DES PRATIQUES

#### Une dynamique de délaissement de la chimie et de la mécanique qui se met en place

Avec l'arrivée des pratiques agroécologiques, on assiste à un délaissement de la chimie et de la mécanique. Cela est dû notamment au fait que ces outils - on considère la chimie et la mécanique comme des outils - ne sont pas forcément adaptés aux pratiques agroécologiques.

Par outils mécaniques, on entend les engins mécaniques, comme les tracteurs, les enjambeurs..., qui permettent le labour du sol, l'effeuillage ou encore le désherbage.

Et par outils chimiques, on entend les traitements utilisés pour gérer l'apparition des maladies de la vigne et des ravageurs, c'est-à-dire les pesticides et insecticides issus de l'industrie chimique.

#### Les outils de l'agroécologie remis au goût du jour

Avec l'apparition des pratiques agroécologiques, les outils pour la culture de la vigne et la transformation du vin se transforment. C'est par ce changement d'outils que les pratiques apparaissent.

Les outils aujourd'hui mobilisés dans le cadre de l'agroécologie s'inscrivent dans un contexte de renouveau des pratiques.

Nous allons en présenter quelques-unes qui sont présentes sur le site, parmi celles-ci : l'éco-pâturage, les cultures biologiques et biodynamiques, l'enherbement et le labour par les chevaux.

### L'éco-pâturage

Premièrement, on peut définir l'éco-pâturage comme un mode d'entretien écologique des espaces naturels par le pâturage d'animaux herbivores. Ce mode d'entretien, à la fois outil et pratique, est utilisé dans le cadre viticole pour gérer l'enherbement entre les vignes sans les outils de la mécanisation.

Cette pratique permet le maintien d'une flore plus diversifiée mais aussi d'empêcher le tassement des sols par les engins mécaniques qui permettent le désherbage dans le cadre de pratiques conventionnelles.

### Les cultures biologiques et biodynamiques, ou le refus de la chimie

Par définition, la viticulture biodynamique est une application de l'agriculture biodynamique à la culture de la vigne. Cette méthode de culture peut être regardée comme une forme d'agriculture biologique. Le domaine viticole est conçu comme un organisme vivant, avec une importance particulière donnée à la biodiversité, à l'influence des corps céleste (Lune, planètes), ainsi que l'utilisation de préparations spécifiques à base de bouse de vache, de plantes et de minéraux qui sont utilisées sur les sols, les cultures et dans le compost.

En biodynamie, le vigneron utilise deux outils : le calendrier biodynamique suivant les phases de la lune et la position des planètes et des préparations à base de matières minérales, végétales et animales. Dans la pratique biodynamique, la plupart des travaux se font manuellement.

La viticulture biodynamique, étant une extension de l'agriculture biologique, n'utilise pas les outils issus de l'industrie chimique, comme les pesticides ou les insecticides.

On peut considérer que les pratiques biologiques et biodynamiques sont des pratiques qui refusent la chimie et permettent le travail du sol et du végétal par des outils respectueux des équilibres naturels.

### L'enherbement entre les rangs de vigne

L'enherbement des sols entre les rangs de vignes est une pratique qui consiste à ne pas ou peu désherber la strate herbacée présente entre les vignes. La plupart du temps, les acteurs qui pratiquent l'enherbement choisissent les herbacées qu'ils souhaitent implanter pour constituer un enherbement.

Ces végétaux sont choisis car ils apportent des bénéfices à la culture de la vigne et interagissent bénéfiquement, c'est-à-dire sans entrer en concurrence avec elle. Cela se traduit par un apport de matière organique, d'éléments minéraux nécessaires à la croissance et à la vigueur de la vigne, le décompactage des sols, l'infiltration plus facile de l'eau dans les nappes phréatiques...

Cette pratique montre les interactions positives qu'il existe lorsqu'on réalise une association de cultures, ou qu'on pense à l'échelle des interactions écosystémiques.

### Le labour par les chevaux

Enfin, le labour par les chevaux est un outil de l'agroécologie qui est également présent sur le territoire des Climats.

Cette pratique consiste à labourer avec des chevaux entre chaque rang de vigne afin de limiter l'enherbement et permettre de retourner la terre sur une légère profondeur.

Le principal intérêt de cette pratique est la grande précision de ce travail, où chaque rang est traité presque de manière individuelle. Cela permet aussi d'éviter les tassements des sols et d'activer la vie microbiologique et chimique des sols.

## 2. DES MODIFICATIONS À L'ÉCHELLE DU MICRO QUI APPORTENT UN NOUVEAU REGARD SUR LE PAYSAGE VITICOLE DANS SA GLOBALITÉ

L'apparition de ces nouveaux outils et donc, par extension, de ces nouvelles pratiques ont une influence, non pas à l'échelle globale du paysage mais à l'échelle du micro-paysage. Ces changements apportent un regard nouveau sur les paysages viticoles dans leur globalité et incite à penser la culture viticole comme un système vertueux et vivant, dans lequel la diversification culturelle et l'interrelation entre le sol et le végétal constituent les piliers de ce système.

### Penser la culture viticole comme un système vertueux et vivant

Avec l'arrivée des nouvelles pratiques, on peut penser la culture viticole comme un système vivant, dans lequel les lisières de parcelles et les formations végétales autres que la vigne, participent à l'enrichissement et au bon fonctionnement de ce système.

### Le hors-vigne ou l'importance des lisières de parcelles et de la diversification culturelle et paysagère

On peut définir le hors-vigne, comme toute formation végétale ou minérale dans ou en dehors de la parcelle qui n'est pas de la vigne, c'est-à-dire, des fruitiers, des haies, des meurgers, des murets, la présence d'une strate herbacée au pied des vignes...

Cela se traduit par ce qui est autre à la culture viticole. C'est cet autre qui donne du caractère au paysage.

Par hors-vigne, on entend surtout la diversification culturelle, ce qu'il y a en dehors des vignes, dans un paysage où cette culture est omniprésente.

Les bénéfices et services écosystémiques apportés par la diversification culturelle (enherbement, arbres fruitiers dans les vignes, agroforesterie, ...)

En plus de donner du caractère au paysage, cette diversification culturelle, qu'on a appelé le hors-vigne, apporte des bénéfices à la culture de la vigne.

Les lisières de parcelles peuvent apporter des bénéfices à la culture de la vigne, dans le cas où elles sont composées d'une diversité végétale ou minérale. Par exemple, la présence de haies, d'arbres isolés, ou encore de murets en pierre en lisière de parcelles se révèle être un support de biodiversité car ces structures peuvent servir d'habitats pour la faune, qui pourrait protéger les vignes de possibles ravageurs. Il existe donc des interactions et des bénéfices écosystémiques dans le cas d'une diversification culturelle en lisière de parcelles ou même au cœur des parcelles.

### L'interrelation entre les sols et les ceps de vigne

Ces bénéfices écosystémiques se traduisent aussi par des interrelations entre le sol et le végétal. La présence d'un végétal autre que les vignes, permet d'améliorer ces interactions. Dans l'exemple de la pratique de l'enherbement entre les rangs de vigne, les végétaux implantés sont choisis pour ne pas concurrencer la vigne.

En effet, ces végétaux peuvent permettre l'apport de matière organique et d'éléments minéraux au moment de leur décomposition, ou encore le décompactage des sols et l'infiltration de l'eau jusqu'aux nappes phréatiques grâce à leurs racines, souvent des racines pivotantes.

Cette pratique montre les interactions positives qu'il existe lorsqu'on réalise une association de cultures, ou qu'on pense à l'échelle des interactions écosystémiques.

### Remettre la vie des sols et la biodiversité au centre de la pratique

Par l'apparition de ces pratiques, qui permettent de penser la culture de la vigne comme un système vivant et plus vertueux, la vie des sols et la biodiversité sont remis au centre de la pratique. Avec ce changement de point de vue, les paysages sont observés à l'échelle des inter-relations écosystémiques, donc à l'échelle du micro-paysage.

Concernant les paysages du micro, on trouve une vraie progression et une mise en valeur de cet aspect, notamment au travers du travail de l'Association pour l'inscription des Climats de Bourgogne, qui permet l'accompagnement des acteurs viticoles dans leurs pratiques.

Dans le dossier de l'inscription du bien, l'accent est mis sur les paysages à l'échelle globale, mais le paysage du micro est mis de côté. L'association a décidé de faire un travail sur ce paysage du micro, qui comprend la vie des sols, les interrelations au sein de l'écosystème et aussi la notion de terroir. Le travail sur la vie des sols n'est pas encore pleinement abouti, il est en progression, mais cette volonté de porter l'attention sur le micro-paysage et sur les interactions entre le sol et le végétal, met en avant le tournant qui a eu lieu au sein des pratiques viticoles. Ces pratiques, même si, n'apparaissent pas radicales dans leur matérialité paysagère, sont un vrai renouveau pour les pratiques viticoles, dont leurs acteurs intègrent une nouvelle manière de cultiver.

## Des pratiques qui n'entraînent pas de nouvelle matérialité paysagère mais qui participent au renouveau des pratiques et du paysage viticole

Une partie des pratiques agroécologiques n'entraînent pas particulièrement un grand bouleversement dans la matérialité paysagère du site des Climats.

On pense principalement aux pratiques de cultures biologiques ou biodynamiques.

Ces pratiques, présentées plus précisément un peu plus haut, mettent en avant un renouveau des outils lors de la culture de la vigne, notamment au travers du refus de la chimie et des outils mécaniques, qui entraînent une uniformisation des modes de culture de la vigne.

Les pratiques biologiques et biodynamiques mobilisent des outils plus "naturels", que ce soit dans la culture de la vigne ou dans la fabrication du vin. Ces pratiques rejoignent les courants de fabrication de "vins naturels" ou encore de "vins sans soufre".

Pour autant, on pourrait considérer que ces pratiques innovantes ont un impact fort sur la matérialité des paysages, mais les outils mobilisés par ces pratiques n'ont pas d'action marquante sur la matérialité des paysages. En revanche, les outils mobilisés permettent de montrer que la culture de la vigne évolue et qu'un renouveau de la pratique viticole opère.

## Un changement de représentation de la pratique viticole qui se détache peu à peu de son image de culture nocive pour l'environnement

Le renouveau des pratiques de la filière viticole se traduit aussi par un changement de représentation de la pratique viticole, celle-ci se détache peu à peu de son image de culture nocive pour l'environnement.

Même si ce renouveau ne s'ancre pas explicitement dans la matérialité du paysage, c'est-à-dire que les composantes paysagères ne subissent pas de changements flagrants, un bouleversement paysager s'opère dans les représentations liées à ce paysage viticole, mais aussi dans les consciences des acteurs qui ont une action sur ce territoire.

Aujourd'hui, les acteurs de la filière viticole pensent différemment la culture : la vie des sols, la biodiversité, la bonne santé et la diversité du végétal sont devenus des piliers importants de la bonne culture de leurs vignes.

## Un bouleversement paysager jusque dans la valorisation du produit

Ce bouleversement paysager s'inscrit dans les représentations du paysage viticole des Climats, mais aussi à l'échelle du paysage microscopique.

Comme dit précédemment, ce changement de représentation fait que la pratique viticole se détache



petit à petit de son image de culture nocive pour l'environnement, ce qui constitue en soit un bouleversement paysager immatériel majeur.

Ce bouleversement paysager existe jusque dans la valorisation du produit, c'est-à-dire qu'on trouve ce renouveau de la pratique viticole jusque sur les étiquettes des bouteilles de vin. Ce ne sont plus seulement les bâtiments à haute valeur patrimoniale et les domaines qui sont illustrés sur les étiquettes des bouteilles, mais également des symboles liés à la nature et à la biodiversité. La représentation de la biodiversité lors de la valorisation devient un argument de vente et illustre le fait que les questions écologiques deviennent centrales au sein des pratiques viticoles sur le territoire des Climats.

## C. Les pratiques viticoles, entre innovation et tradition

### 1. L'AGROÉCOLOGIE, DES PRATIQUES PAS SI NOVATRICES QUE ÇA

Étant donné qu'elles s'inscrivent dans un contexte de renouveau des pratiques, on pourrait penser que les pratiques de l'agroécologie sont des pratiques novatrices. Pour autant, on retrouve des pratiques similaires utilisées autrefois pour façonner les paysages viticoles du début du XXe siècle.

#### Les pratiques et paysages viticoles des années 1940 en Bourgogne

On peut considérer que les pratiques agroécologiques, même si ce terme est anachronique, existaient déjà dans les années 40 sur le territoire des Climats.

Dans les années 40, les outils liés à la mécanisation et à la chimie n'étaient pas encore présents. La plupart des travaux se faisaient à la main et la diversification des cultures était la norme. En effet, d'après les témoignages d'agriculteurs ayant vécu et travaillé en Bourgogne à cette époque, leurs vignes étaient partagées avec des arbres fruitiers, comme des pêchers, des poiriers, des amandiers ou encore des cassissiers. On trouvait aussi des pommiers en espaliers, des haies et des murets en bouts de vignes.

Le travail de la terre était effectué à la charrue et des chevaux ou encore des bœufs, et chaque exploitant agricole possédait des animaux de basse-cour, afin de diversifier ses activités et donc pour pouvoir subvenir à ses besoins alimentaires.

Cette période a été marquée par la guerre, ce qui fait qu'il était nécessaire de multiplier les cultures sur les terres que les agriculteurs possédaient, car ces terres étaient leur moyen de subsistance principal. Ainsi, pendant la guerre, en parallèle des vignes, il fallait planter des patates, des carottes, des navets, etc.

On retrouvait ainsi une plus grande diversité de faune, mais aussi de flore. Cette même flore pouvait servir à d'autres usages du quotidien, comme par exemple, avec la saponaire officinale, qui servait aussi pour laver le linge.

A l'époque, les pratiques de polyculture (qu'on appelle aujourd'hui agroforesterie ou encore éco-pâturage) étaient mises en place pour une raison productive ou de subsistance, car en temps de guerre, il y avait la nécessité de combiner l'activité viticole avec une activité paysanne ou une activité de production utile pour l'exploitant et sa famille.

Cela se traduit par une diversification culturelle, en lisière et au sein des parcelles de vignes, qui étaient tout de même majoritaires sur le territoire des Climats à l'époque.

Cette diversification culturelle, qu'on a appelée le hors-vigne, était très présente et diversifiée jusqu'aux années 60, avec l'arrivée de la mécanisation.

### Vers une disparition de la diversification culturelle, dans les années 60, avec l'arrivée de la mécanisation des outils et de la chimie

Dans les années 60, on remarque les premières apparitions d'outils liés à l'évolution de l'industrie agricole, c'est-à-dire l'arrivée de la mécanisation et de la chimie.

Vers 1960, on voit apparaître les premiers tracteurs et les premières bouteilles en verre. Ces deux outils vont faire grandement évoluer la pratique viticole en Bourgogne.

L'arrivée des tracteurs comme outils principaux pour travailler le sol et la vigne, va simplifier les travaux, auparavant menés à la main ou avec la charrue. Mais cette simplification du travail, va aussi mener à une simplification des pratiques. En effet, les fruitiers, haies et autres structures végétales et minérales présentes au sein des vignes vont disparaître car ces structures ne sont plus compatibles avec l'arrivée des tracteurs.

Cela amène à la disparition de la diversification culturelle présente auparavant, remplacée par des pratiques et des paysages plus uniformes.

### Contexte de réapparition des pratiques agroécologiques aujourd'hui

Aujourd'hui ces pratiques sont apparues dans un contexte de recherche de création de biodiversité dans les vignes. On s'intéresse à la santé des sols, à la biodiversité, à la présence de diversité dans les paysages, à la bonne santé de ses vignes et aux conséquences de ses actions sur la santé des Hommes.

Les raisons de réapparition de ces pratiques s'inscrivent dans un contexte de changement climatique et de protection de l'environnement, mais aussi d'esthétique des paysages.

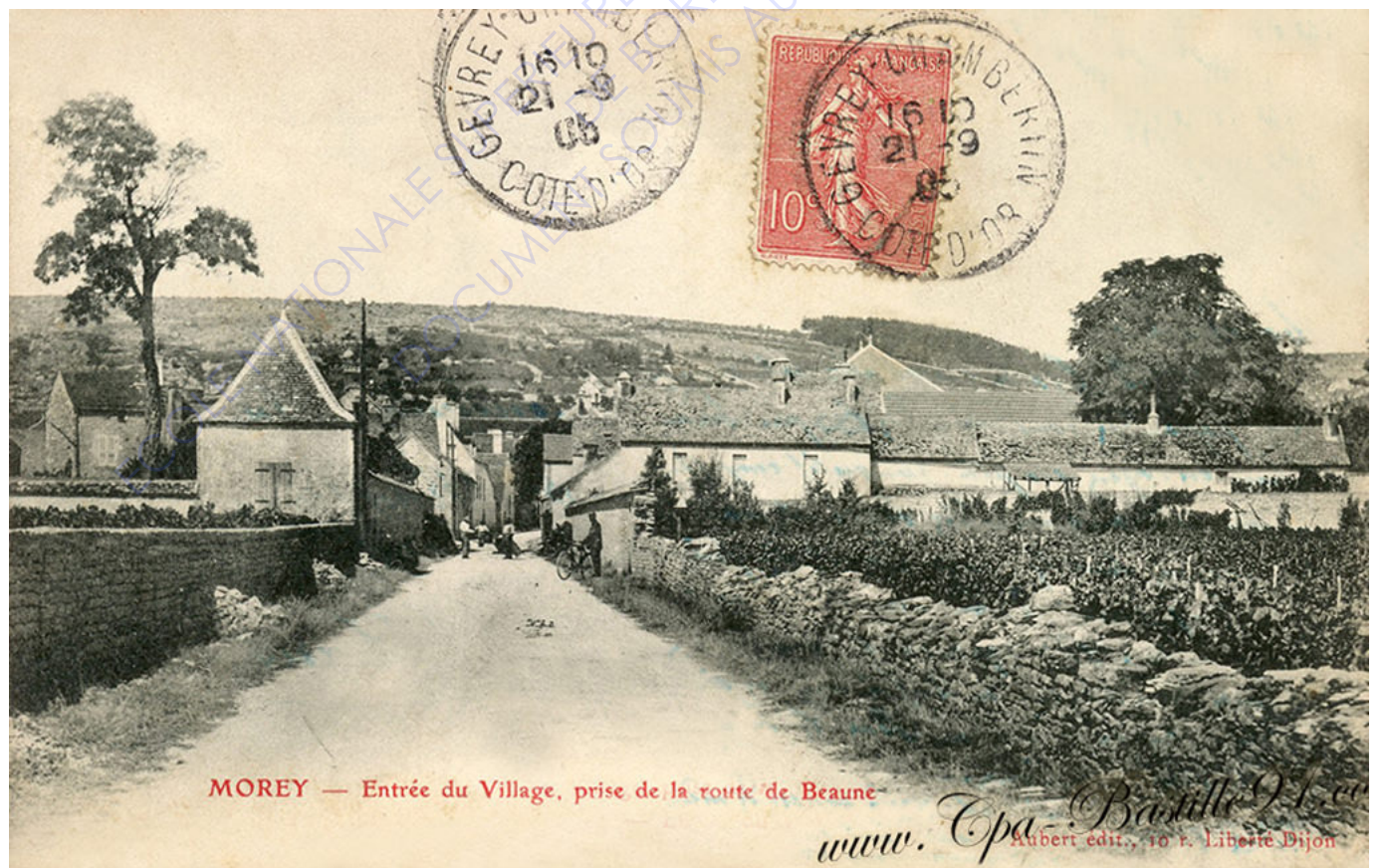
L'esthétique des paysages comme on la connaît aujourd'hui était moins importante à l'époque, tout était utile ou avait une raison productive.

Aujourd'hui, on a lié l'esthétique à l'utile, notamment dans le cadre du classement Unesco, l'esthétique a un sens et met en avant un patrimoine paysager. C'est aussi un outil de communication fort qui met en avant le fait de devoir protéger ces espaces, paysages et pratiques.



Carte postale des travaux de la vigne, 1910, Vignoble de Bourgogne

[https://cdn-s-www.lejssl.com/images/6954CEEA-C4A6-4305-A9E9-5DD073677315/NW\\_raw/carte-postale-de-1910-photo-jsl-marc-bonnetain-1668874312.jpg](https://cdn-s-www.lejssl.com/images/6954CEEA-C4A6-4305-A9E9-5DD073677315/NW_raw/carte-postale-de-1910-photo-jsl-marc-bonnetain-1668874312.jpg)



MOREY — Entrée du Village, prise de la route de Beaune

www. Cpa Bastille 91  
Hubert edit., 10 r. Liberté Dijon

Carte postale de l'entrée du village de Morey St Denis, 1960, Vignoble de Bourgogne

<http://www.cpa-bastille91.com/wp-content/uploads/2017/05/Carte-Postale-Ancienne-de-Moret-entre%CC%81e-du-village.jpg>



## 2. DÉCONSTRUIRE L'IMMUABILITÉ DES PAYSAGES VITICOLES

Dans l'imaginaire, les paysages viticoles du XXe siècle et d'avant étaient considérés comme des paysages stables. Les vignes ont toujours été là et la culture n'a pas évolué dû à son caractère immuable et à sa permanence, mais ce sont des représentations faussées, les paysages ont évolué, notamment par le biais de l'évolution des pratiques et des bouleversements qu'ont subi ces paysages viticoles.

### Les grands bouleversements dans les paysages et pratiques viticoles au XXe siècle

Les paysages viticoles français ont subi un certain nombre de bouleversements, de faible ou forte importance, qui ont eu un impact sur les paysages et les pratiques.

#### La crise du phylloxera

La fin du XIXe siècle a été marquée par la crise du phylloxera. Le phylloxera, c'est un puceron qui a été importé des Etats-Unis et qui a ravagé le vignoble français et européen. Il s'attaque d'abord au système aérien, puis au système racinaire et fait dépérir les ceps de vignes.

Pour combattre le phylloxera, des insecticides ont été utilisés, sans succès, et une seule solution a été trouvée. Cette solution, c'est le greffage : les parties aériennes des ceps européens ont été greffés sur des racines de vignes américaines. Ce greffage n'a, pour autant, pas empêché la destruction d'une grande partie du vignoble français et la disparition de cépages anciens.

#### L'apparition de la mécanisation et de la structure linéaire des parcelles

Comme présentée précédemment, l'apparition des outils de la mécanisation a eu de grands changements sur les paysages viticoles.

L'arrivée des machines agricoles va simplifier les travaux de la vigne et donc supprimer les arbres et haies présents au sein des parcelles, qui peuvent être considérés comme des obstacles.

Avec la simplification des travaux viticoles, les machines donnent la possibilité de passer moins de temps à effectuer ces travaux dans les vignes, et permettent également de travailler le sol et le végétal sur une surface plus importante.

Dans les années 60 a lieu le remembrement, c'est-à-dire que dû à la déprise de certaines terres agricoles, les parcelles, qui étaient de petites tailles et de formes diverses auparavant, ont été rassemblées en des parcelles de superficie plus importantes et plus rectilignes.

La dynamique de remembrement accompagne l'apparition de la mécanisation, car les machines sont faites pour être utilisées sur des surfaces plutôt rectilignes afin d'optimiser leur efficacité.

Ainsi, par extension, l'apparition de ces nouveaux outils mécaniques a influencé la structure des parcelles, en donnant des parcelles plus linéaires et rectangulaires, et a donc fait évoluer les paysages viticoles bourguignons et français.

## Des paysages en constante évolution à l'échelle de la parcelle

En plus, d'avoir subi des bouleversements importants, qui font qu'on ne peut pas considérer les paysages viticoles comme immuables, ces paysages sont également en constante évolution à l'échelle de la parcelle. On dénombre plusieurs facteurs qui permettent de voir que chaque parcelle a ses singularités, même si il est difficile de les observer à l'œil nu.

Les cahiers des charges donnent les grandes lignes qui permettent de définir l'identité globale des paysages viticoles des Climats. Les cahiers des charges des appellations d'origine contrôlée donnent des prescriptions, concernant la hauteur de la vigne, l'écartement moyen entre les rangs, la densité moyenne de pieds de vigne par hectare..

Pour autant, cela laisse la place à ce que chaque parcelle diffère l'une de l'autre. Chaque viticulteur peut prendre des libertés sur la manière de guider sa vigne. On trouve des alternatives aux prescriptions des cahiers des charges, avec, par exemple, la taille haute ou encore le tressage. La taille haute consiste à faire monter la vigne plus haut que la normale.

Le tressage est une technique ancestrale qui consiste à enrôler les rameaux entre eux, afin de ne pas couper certains bourgeons.

Ces pratiques alternatives, sont des éléments qui permettent de faire évoluer les paysages viticoles à l'échelle de la parcelle, tout en ne perdant pas l'identité mise en avant dans les cahiers des charges des appellations.

Pour conclure cette partie, les pratiques agroécologiques sont très ancrées dans les discours et d'après les hypothèses de recherche, on s'attendait à retrouver cette présence des pratiques agroécologiques dans la matérialité paysagère. Or, ces pratiques s'ancrent timidement dans la matérialité paysagère, elles ne sautent pas aux yeux et ne changent pas du tout au tout les paysages viticoles du site des Climats.

Mais l'arrivée de ces pratiques agroécologiques s'inscrit dans un tournant, plutôt récent, dans lequel la protection de l'environnement, des vignes, des sols et de la biodiversité devient un des piliers essentiels de la culture de la vigne.

On s'aperçoit qu'avec l'arrivée de ces pratiques agroécologiques, c'est le regard qu'on porte sur les paysages viticoles qui évolue, et la façon de les considérer et de les penser. Aujourd'hui, les paysages viticoles sont pensés comme des systèmes, dans lesquels chaque action aura des conséquences à plusieurs échelles du paysage. Le micro-paysage, c'est-à-dire le paysage centré sur les sols et la biodiversité microbienne, prend de l'importance.

Les pratiques agroécologiques sont aussi un retour du passé, car ce sont des pratiques que l'on retrouvait il y a plusieurs décennies, avant l'arrivée des outils mécaniques et de la chimie. Pour autant, ces pratiques s'inscrivent entre tradition et innovation. La tradition a été combinée aux nouvelles recherches scientifiques et aux innovations techniques pour être plus performantes et s'adapter à la culture viticole d'aujourd'hui.

### III. DE LA RÉALITÉ DU TERRAIN À LA CONSIDÉRATION DES PRATIQUES AGROÉCOLOGIQUES PAR LES ACTEURS UNESCO

Dans cette partie, nous allons confronter les deux premières parties au plan de gestion, c'est-à-dire confronter le cadre réglementaire du processus de patrimonialisation et la réalité paysagère du terrain au plan de gestion. Cela permet d'avoir un regard prospectif sur la gestion du bien et d'anticiper l'évolution prochaine de ce bien.

#### A. Le plan de gestion du bien inscrit des Climats de Bourgogne, un outil normatif qui permet d'interroger les matérialités et représentations paysagères

##### 1. L'ORGANISATION AUTOUR DE LA MISE EN PLACE DU PLAN DE GESTION INITIAL (2012)

Lors de la constitution du dossier de candidature à l'inscription des Climats, les questions de la gestion et de la protection du bien sont évoquées et mobilisées au travers du processus d'élaboration du Plan de gestion. Ce processus débute en 2009 et a pour volonté d'impliquer l'ensemble des gestionnaires et les acteurs du site des Climats. Il aboutit en 2012 avec pour finalité le premier Plan de gestion lié au bien inscrit des Climats.

L'Association pour l'inscription des Climats du vignoble de Bourgogne, porteuse de la démarche de candidature, met en place, au début du processus de construction du Plan de gestion, quatre commissions (Dossier de candidature pour l'inscription des Climats du vignoble de Bourgogne sur la liste du Patrimoine mondial de l'Unesco, Tome 2, P 104-105, 2011). Ces commissions vont définir des axes d'enjeu, qui seront suivis d'objectifs de gestion et d'actions bien précises à mener sur le territoire.

#### Les commissions

Les quatre commissions définies par l'Association sont les suivantes :

Commission 1 : Architecture, urbanisme et paysage

Commission 2 : Environnement et ressources naturelles

Commission 3 : Economie et développement local

Commission 4 : Médiation et tourisme

Ces commissions abordent des thématiques générales différentes et réfléchissent aux objectifs de gestion possibles pour le bien, en suivant ces thématiques. Il existe quatre intercommunalités sur le territoire et chacune est référente pour une commission.

Ces commissions techniques sur les questions de gestion du bien ont mené à étudier les problématiques que pourraient rencontrer le bien inscrit à l'avenir et à définir des objectifs de gestion, organisés en quatre enjeux : la connaissance, la sauvegarde, la valorisation et le développement.

## Les acteurs

La mise en place de ces commissions a été l'occasion de mobiliser une grande diversité d'acteurs du territoire. Des représentants de la filière viticole, des partenaires institutionnels, des référents des intercommunalités, des élus des villages, ou encore des associations liées au territoire étaient présents lors de la tenue de ces commissions.

Pour autant, l'acteur majeur reste l'Association pour l'inscription des Climats de Bourgogne, qui porte la démarche de candidature du bien des Climats.

Créée en 2007, l'Association permet de fédérer l'ensemble du réseau d'acteurs du territoire autour de la candidature des Climats et de porter cette candidature. Maintenant que l'inscription du bien des Climats a été validée par le Comité de l'Unesco, elle a pour missions de protéger le site inscrit, de favoriser la connaissance autour des Climats, d'animer et de valoriser le site inscrit.

En 2018, les missions de l'association ont été renforcées pour en faire l'acteur et l'organisme principal responsable de l'animation du bien. Cet organisme devient finalement l'acteur central autour de l'évolution du bien, de sa conservation et des dynamiques qui lui sont liées.

## Les objectifs et orientations de ce plan de gestion

Comme énoncé précédemment, les commissions ont abouti à la définition d'objectifs de gestion qui se sont déclinés autour de quatre axes d'enjeux : la connaissance, la sauvegarde, la valorisation et le développement.

Ces objectifs de gestion ont été pensés suivant l'analyse de problématiques qui pourraient survenir sur le bien inscrit à moyen ou long terme.

Concernant la connaissance, les principaux objectifs sont tournés autour de la mise en place de programme de recherche ou le partage et la diffusion des connaissances autour de la construction progressive des Climats et éclairer les élus et populations locales à certaines notions peu maîtrisées.

Le deuxième enjeu de gestion est un des plus logiques à la suite de la patrimonialisation d'un bien, il s'agit de la sauvegarde et de la conservation du bien. Pour cet enjeu, l'accent est mis sur la volonté de pérenniser l'activité viticole sur le site et de conserver la structure parcellaire qui définit en grande partie la Valeur Universelle Exceptionnelle.

Ensuite, l'enjeu de la valorisation est tourné vers les dynamiques touristiques et économiques, visant un développement local et la définition d'une stratégie touristique, qui ne nuirait pas à la stabilité du bien inscrit.

Le dernier de ces quatre enjeux de gestion est le développement. Cet enjeu est centré exclusivement sur la dimension économique locale et sur la mobilisation et la formation de ces acteurs économiques.



Finalement, ce plan de gestion, dont le processus a commencé avant que le bien soit inscrit, traite des axes très spécifiques. Avec la prise de recul, il apparaît incomplet concernant les problématiques et enjeux mis en avant. La question de l'évolution des paysages et des pratiques, qu'elles soient liées ou non à l'activité viticole, est absente de ce plan de gestion.

## 2. LES PRATIQUES AGROÉCOLOGIQUES ET LE PAYSAGE ABSENTS DU PLAN DE GESTION (2012)

Le plan de gestion, finalisé en 2012, n'aborde pas vraiment le paysage ou les pratiques viticoles, ou du moins pas dans le sens où elles ont été abordées dans ce travail de recherche. Dans les différents objectifs de gestion, le paysage apparaît en arrière-plan, ou est abordé sous un seul de ses aspects. Par exemple, la question de la biodiversité est très présente dans les actions du plan de gestion, mais cet aspect du paysage est traité seul et non pas dans un système.

On rappelle que le paysage peut être considéré comme un système où chacune de ses caractéristiques, qu'elles soient naturelles, humaines, sociales..., interagit avec les autres. Dans le cas où les caractéristiques sont traitées séparément, comme dans ce plan de gestion, on perd cet aspect systémique et global du paysage, où chacune des caractéristiques a des conséquences sur l'ensemble du système.

Le paysage n'est donc ici pas abordé avec un point de vue systémique et global.

Les pratiques viticoles sont également peu présentes dans le plan de gestion. On les traite avec une approche très orientée, qui est la question des produits de traitement. Par cette approche très précise, on ne prend pas en compte dans le plan de gestion la diversité et la dynamique que peuvent avoir ces pratiques, surtout que l'enjeu principal de ces pratiques aujourd'hui est leur possible, voire nécessaire évolution au vu des adaptations aux changements climatiques.

Il peut y avoir plusieurs raisons pour lesquelles le paysage et les pratiques viticoles, et plus précisément agroécologiques, ne sont pas prises en compte dans le plan de gestion.

### Les pratiques rencontrées aujourd'hui n'étaient pas en place sur le territoire en 2012 ou avant

On peut suggérer que ces pratiques agroécologiques n'étaient pas ou très peu présentes sur le territoire avant 2012 pour être notifiées et traitées dans ce plan de gestion.

La biodiversité est devenue un sujet ancré dans la pratique viticole depuis très récemment, faisant donc évoluer les pratiques vers des pratiques plus respectueuses de l'environnement.

Un acteur majeur de l'Association des Climats a pu observer que ce tournant a eu lieu vers 2017/2020\* au vu de l'augmentation du nombre de viticulteurs et de propriétés viticoles se tournant vers ces pratiques.

*\*Entretien avec Bertrand Gauvrit, président de l'Association des Climats de Bourgogne, septembre 2022*

Cela n'exclut pas que ces pratiques existaient bien avant sur le territoire mais de manière plus disparate. Maintenant, depuis ce tournant, on se rend compte que les problématiques liées à la question environnementale ont pris une ampleur plus globale sur le territoire et auprès de ses acteurs.

Ce tournant étant récent, cela peut expliquer le manque de considération des pratiques agroécologiques dans le plan de gestion, qui avait été finalisé en 2012.

### Un plan de gestion centré autour de la question touristique et culturelle

De plus, ce plan de gestion prend des orientations bien dessinées, on remarque que certains sujets ont été mis en avant. C'est le cas des questions touristiques, économiques et culturelles qui sont majoritaires dans le plan de gestion. Les enjeux liés à la biodiversité et à l'environnement sont là mais sont déconnectés de l'échelle globale du territoire. Ce sont sous ces deux aspects qu'on retrouve le paysage, mais il ne devrait pas se résumer à cela dans un plan de gestion.

Les enjeux touristiques, économiques et culturels restent importants dans un territoire comme celui-ci, il est important de les mettre en avant, mais ils ne devraient pas occulter d'autres enjeux importants pour la gestion et l'évolution du bien inscrit et du territoire dans sa globalité, comme le sont, par exemple, les pratiques viticoles.

## B. Le plan de gestion, un outil qui évolue en même temps que les pratiques

Néanmoins, le plan de gestion n'est pas un outil figé et est voué à être réétudié.

Ainsi, le plan de gestion qui avait été finalisé en 2012, a subi des évolutions qui ont permis de combler les manques et axes non traités. Il évolue dans les mêmes temporalités que ces pratiques et que les évolutions du territoire.

### 1. LES CONVENTIONS CADRE

Ces évolutions sont cadrées par des conventions-cadre, qui sont des outils nécessaires à l'application et la mise en place du plan de gestion. Ce sont des outils qui permettent aussi de faire des modifications et d'inclure de nouvelles actions.

Les conventions-cadre ont "pour objet de mettre en œuvre concrètement les actions issues du plan de gestion du site des Climats du vignoble de Bourgogne, d'en définir les modalités de partenariat, les maîtres d'ouvrage et l'engagement de tous les signataires dans cette mise en œuvre à trois ans (ou cinq ans)." (Convention-cadre partenariale 2017-2019, 2017)

Pour le bien inscrit des Climats, il y a eu, à ce jour, deux conventions cadre : la première qui s'applique de 2017 à 2021 et la deuxième qui prend effet de 2022 à 2026.

### La convention cadre 2017-2021

Cette convention-cadre a été créée dans l'optique de mettre en œuvre et d'appliquer les actions du plan de gestion. Comme mentionné dans cette convention-cadre : "la présente convention-cadre définit les projets entrant dans cet objectif de gestion du bien et en indique les porteurs prévisionnels. [...] Elle propose, pour atteindre les objectifs fixés, de travailler sur la base d'une programmation pluriannuelle et établit les modalités d'évolution et de suivi de ce document partagé."

L'outil convention-cadre affiche l'engagement commun et mobilise les partenaires à réaliser leurs objectifs.

Cette convention cadre n'a pas fait évoluer les actions et les objectifs du plan de gestion, c'est simplement une mise en application. Pour autant, elle répond à deux enjeux majeurs : favoriser la connaissance autour des Climats du vignoble de Bourgogne et valoriser cette inscription au Patrimoine mondial auprès de tous les publics (Convention-cadre partenariale 2017-2019, 2017).

### La convention cadre 2022-2026

La convention-cadre 2022-2026 fait suite à la convention cadre 2017-2021. Cette seconde convention-cadre laisse dessiner trois priorités : "consolider le processus de gestion partagée du site du Patrimoine mondial, inscrire la thématique du développement durable au centre du programme d'actions, valoriser l'inscription au Patrimoine mondial auprès de tous les publics au travers d'une stratégie partagée de développement et d'animation « Route des Grands Crus de Bourgogne »" (Convention-cadre partenariale 2022-2026, 2022).

En plus de définir un nouvel axe, celui du développement durable, cette convention-cadre propose de nouvelles actions pour compléter son programme d'actions.

## 2. L'INTÉGRATION D'UN VOLET DÉVELOPPEMENT DURABLE AU SEIN DU PLAN DE GESTION

La convention cadre 2022-2026 définit de nouveaux axes avec comme nouvel axe le développement durable. Cet axe était absent de l'ancien plan de gestion de 2012, grâce à cette convention cadre ce manque a donc été comblé.

L'axe du développement durable se traduit par des actions d'accompagnement de sensibilisation, mais aussi des actions concrètes qui vont avoir des conséquences sur les paysages et les pratiques.

### Les objectifs de ce volet

Le volet Développement durable regroupe les questions de l'ordre de la transition écologique et englobe la notion d'évolution et d'adaptation du vignoble et de ses pratiques.

L'objectif principal de cette convention-cadre est fixée en ces mots : "L'objectif fixé à cette commission était de réfléchir à la façon dont les biens français du patrimoine mondial pouvaient maintenir leur VUE, tout en garantissant l'équilibre entre préservation de l'environnement, réponse aux attentes sociales et prise en compte des enjeux économiques pour faire face aux nécessaires changements de paradigmes." (Convention-cadre partenariale 2022-2026, 2022).

### Les actions et projets à mener

La création de l'axe du Développement durable se traduit par la mise en place de nouvelles actions à mener sur le territoire pour la gestion et le développement du bien inscrit.

Ces actions sont directement liées aux pratiques viticoles et s'inscrivent dans un contexte d'évolution des paysages et pratiques.

Les actions menées dans le cadre de l'axe Développement durable montre un intérêt nouveau pour le micro-paysage, c'est-à-dire l'interaction entre les vignes et le sol, les enjeux de réintroduire de la biodiversité dans les vignes, ..

Deux actions menées par l'Association pour l'inscription des Climats de Bourgogne seront présentées dans les paragraphes suivants, afin d'illustrer les conséquences de la création de l'axe Développement durable dans le plan de gestion.

#### Accompagnement des viticulteurs pour l'implantation de fruitiers dans les vignes

L'Association mène depuis deux ans une mission d'accompagnement des viticulteurs pour l'implantation de fruitiers dans les vignes.

Cette action d'implantation du végétal dans les vignes a commencé dans le village de Vosne-Romanée. Cette même action va prendre place, par la suite, dans le village de Chassagne, il s'agira d'une démarche concertée qui concerne les viticulteurs engagés et volontaires.

Premièrement, un diagnostic posera les bases de cette action pour définir où il est judicieux de planter des arbres et lesquels. Cela posera les bases d'une réflexion et permettra de s'approprier la démarche.

Par la suite, arrivera l'étape de l'action et de la mise en place qui sera accompagnée par une action pédagogique et de sensibilisation, un peu comme l'a été la marche commentée dans les vignes qui a permis d'informer et de convaincre les viticulteurs et les élus présents de l'intérêt d'implanter du végétal, des arbres ou des haies dans les vignes. Cette action sera menée principalement par l'association des Climats de Bourgogne et en partenariat avec le syndicat ODG viticole. (cf Entretien Bertrand Gauvrit, étoile et bas de page)

## Actions de l'Association des Climats de Bourgogne pour préserver ou régénérer les sols

Concernant les actions en relation avec la santé et la préservation des sols, -donc du paysage du micro-, il y a une vraie progression et une mise en valeur de cet aspect.

Une commission a été mise en place en lien avec l'association pour accompagner les viticulteurs concernant le rachat ou la transformation de terrain. Cette commission détecte les terrains malmenés, oriente et conseille les viticulteurs pour qu'ils mènent une action régénérative des sols ou du moins, une action moins destructive.

Dans le dossier de l'inscription du bien, l'accent est mis sur les paysages à l'échelle globale, mais le paysage du micro est mis de côté. L'association a décidé de faire un travail sur ce paysage du micro, qui comprend la vie des sols, les interrelations au sein de l'écosystème et aussi la notion de terroir. Le travail sur la vie des sols n'est pas encore pleinement abouti, il est en progression. L'association ne revêt pas toutes les casquettes professionnelles nécessaires pour mener à bien ce travail, c'est pourquoi ils ont fait appel à un pédologue pour travailler sur les sols.

L'association est compétente concernant la notion de terroir mais pas professionnelle concernant le travail sur la vie des sols. Mais cet aspect reste à développer et l'association a pour objectif et ambition de développer cette facette, qui est primordiale dans la pratique viticole à leurs yeux.\*

### La mise en place de nouveaux outils de gestion et d'observation des paysages

Le rôle des conventions-cadre ne se limite pas seulement à la mise en place d'actions concrètes sur le territoire, il existe aussi la création de nouveaux outils de gestion et d'observation des paysages, notamment afin d'en comprendre l'évolution et d'anticiper les changements. Parmi ces nouveaux outils, on retrouve la création d'un observatoire photographique des paysages, la mise en place d'un référentiel sur les impacts des projets sur la VUE ou encore la création d'un référentiel qui étudie les possibilités de réponses aux changements climatiques.

### Création d'un observatoire photographique des paysages sur le bien des Climats

Dans le cadre des conventions-cadre, il y a la volonté de créer un observatoire photographique des paysages pour pouvoir comparer les paysages anciens et les paysages actuels, et comprendre l'évolution de ceux-ci.

C'est un outil qui permet aussi de suivre une évolution sur un court terme et de projeter quels peuvent être les paysages de demain. Avec cet outil, l'association compte mettre l'entrée paysagère en entrée primordiale, car selon eux, c'est une entrée globale qui a une cohérence sur le territoire, et cette entrée ne permet pas de se perdre dans des détails et des problématiques précises, comme peut l'être aujourd'hui la question de l'éolien sur ce territoire. \*

*\*Entretien avec Bertrand Gauvrit, président de l'Association des Climats de Bourgogne, septembre 2022*

## Mise en place du Dispositif d'Évaluation de l'Impact Patrimonial : référentiel sur les répercussions et impacts des projets sur la Valeur Universelle Exceptionnelle dans un souci de préservation du bien

Depuis un certain temps, dans la même dynamique que la création de l'axe développement durable, un référentiel avec la DRAC sur les répercussions et impacts des projets sur la valeur universelle exceptionnelle est en cours de travail.

Ce référentiel, appelé Dispositif d'Évaluation de l'Impact Patrimonial, permet d'anticiper les impacts sur tous les projets qui vont être menés, cela touche l'ensemble des thématiques que peut regrouper le site, c'est-à-dire l'urbanisme, les pratiques dans les vignes, la protection de la biodiversité, la vie des sols, le patrimoine bâti, l'emprise des villages,...

Pour ce référentiel, chaque projet est étudié en amont pour essayer d'en déduire les impacts possibles et probables, quelle serait l'ampleur de ses impacts, comment il pourrait impacter le bien.

### Création d'un référentiel qui étudie les possibilités de réponses aux changements climatiques à court, moyen et long terme

Le référentiel qui établit les impacts et répercussions des projets sur la valeur universelle exceptionnelle, prend également en compte les impacts des dynamiques environnementales futures, comme les changements climatiques. Le changement de cépage et les changements des facteurs qui constituent le socle de ce bien sont envisagés, dans un contexte d'adaptation à ces changements.

Ces impacts et adaptations sont étudiés à court, moyen et très long terme, c'est le cas, par exemple, pour l'étude sur le changement des cépages. À court terme, l'association a décidé de rester sur les deux cépages, le chardonnay et le pinot noir, mais d'utiliser des clones de ces cépages qui ont été mis de côté anciennement car ils n'étaient pas assez bien adaptés au type de production, aux sols et aux climats. Mais ces clones de cépages vont être expérimentés à nouveau dans les vignes car ils pourraient être plus facilement adaptables aux changements climatiques.

Il y a aussi une expérimentation sur des anciens cépages, cette expérimentation s'ancre dans du moyen ou du long terme. Ce n'est pas une adaptation qui est envisagée dans les années à venir.

Pour l'Association pour l'inscription des Climats de Bourgogne, le changement de cépage est une adaptation trop brutale concernant le bien Unesco, c'est surtout un travail sur le sol qui doit être mené pour que les cèpes de vigne acquièrent une résistance aux contraintes environnementales et climatiques. Il ne faut pas trop faciliter la tâche au sol et au végétal, pour qu'il puisse s'adapter et devenir résistant.

Pour conclure cette dernière partie, on se rend compte que le plan de gestion a évolué avec l'évolution du territoire et de ses pratiques. En effet, le premier plan de gestion, constitué en 2012, comportait des manques quant à la question de l'adaptation aux changements climatiques, à l'évolution des pratiques ou encore plus globales au développement durable.

Ce manque a été comblé avec les conventions cadre, qui ont permis d'apporter des modifications à cet outil normatif.

Les conventions cadre ont permis d'ajouter la dimension du développement durable et d'intégrer des actions qui permettent d'accompagner l'évolution des pratiques et des paysages.

L'Association des Climats est l'acteur principal qui s'occupe de la gestion du bien et qui accompagne les acteurs viticoles vers des pratiques plus respectueuses de l'environnement.

L'Association des Climats du vignoble de Bourgogne a également un rôle de sensibilisation et de vulgarisation auprès de tous les publics, afin de permettre la diffusion des connaissances liées aux Climats.

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE ET DE PAYSAGE  
DE BORDEAUX  
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

## CONCLUSION

Pour conclure, nous allons revenir aux hypothèses de recherche afin de les confirmer ou de les infirmer.

Pour rappel, la première hypothèse est la suivante : Avec les adaptations aux changements climatiques, un territoire viticole qui se renouvelle : vers une diversification de ses pratiques ?

Les adaptations aux changements climatiques se traduisent par l'évolution des outils pour la culture et la production du vin mais aussi par l'évolution des pratiques viticoles. Avec l'évolution des pratiques viticoles, on voit l'apparition des pratiques agroécologiques sur le territoire.

Ces pratiques permettent la diversification de ce qu'on a appelé plus haut le hors-vigne, c'est-à-dire tout ce qui est autre que la vigne. Cela peut être n'importe quelle formation végétale ou minérale qui apporte une diversité à la culture plutôt homogène de la vigne.

Ainsi, on peut considérer que l'apparition de ces pratiques entraînent une diversification des pratiques sur le territoire des Climats, même si cette diversification était déjà en partie présente sur le site, étant donné que les ouvrages minéraux, comme les cabottes, les murets, sont déjà présents depuis plusieurs siècles.

On considère que cette diversification des pratiques, et donc des paysages a été accentuée avec l'arrivée des pratiques agroécologiques.

Pour autant, la nuance entre uniformisation et diversification des pratiques est compliquée à établir.

Même si la pratique viticole conventionnelle peut être pressentie comme une pratique uniforme, étant donné que les outils principaux sont les tracteurs et la chimie, celle-ci comporte quand même des nuances. Chaque domaine apporte sa marque de fabrique à sa pratique ou n'utilise pas tous les outils de la pratique viticole conventionnelle. Il est donc réducteur de considérer la pratique conventionnelle comme uniforme.

Les pratiques agroécologiques apportent une diversité dans les paysages, de par l'apport de structures végétales et minérales nouvelles et de par la création et l'apport d'outils diversifiés, même si la diversification première s'effectue dans les discours. En effet, les discours des différents acteurs du vin s'orientent de plus en plus vers un discours plus respectueux de l'environnement et d'où se dégage la volonté de changer sa pratique vers une pratique en adéquation avec les changements climatiques.

Cette volonté d'adaptation du vignoble et de ses pratiques apparaît très clairement dans les discours mais, après un arpentage sur le site des Climats, on s'aperçoit que cela ne se traduit pas aussi fortement dans la matérialité paysagère



L'hypothèse deux était la suivante : Suite aux conséquences des changements climatiques, un nouveau regard sur les paysages viticoles, sur la nature et sur la biodiversité ?

On s'aperçoit qu'en conséquence aux changements climatiques, de nouvelles mentalités apparaissent chez les vignerons et acteurs de la vigne. En effet, leur intérêt commence à se tourner vers la biodiversité, la protection de l'environnement, des sols et de leurs vignes.

Avec l'arrivée des pratiques agroécologiques, on assiste à un changement de regard sur la nature et la biodiversité. Les pratiques agroécologiques entraîne le délaissement d'outils mécaniques et chimiques et donc, on passe de paysages plutôt ordonnés au retour des paysages sauvages.

On assiste à un changement global de la pratique et du paysage viticoles. Maintenant, les paysages viticoles sont pensés comme des écosystèmes, et les interrelations entre toutes les échelles du paysage sont mises en avant.

L'accent est mis sur l'échelle du micro-paysage, sur la vie des sols et sur la biodiversité microbienne. Les adaptations aux changements climatiques entraînent donc un nouveau regard sur les paysages viticoles, sur l'environnement, et plus largement sur la nature.

L'hypothèse trois était la suivante : L'inscription sur la liste du patrimoine mondial de l'Unesco, un élément bloquant pour l'évolution des pratiques et des paysages viticoles bourguignons ?

On pourrait considérer que l'inscription du bien des Climats sur la liste du patrimoine mondial de l'Unesco pourrait amener à figer ce bien et ses paysages. La VUE, qui est la colonne vertébrale de l'inscription, doit être conservée pour que le bien garde son caractère exceptionnel et universel.

Une analyse de la conservation du bien est effectuée environ tous les 5 à 10 ans. Cette analyse définit si la valeur du bien est encore intacte ou si des précautions et des mesures doivent être prises pour rétablir la valeur du bien.

Les adaptations aux changements climatiques vont avoir des répercussions sur l'identité et les paysages du vignoble des Climats. On peut donc se demander si le cadre réglementaire de l'inscription Unesco, qui est considéré comme stricte et a tendance à conserver le bien à l'état où il était au moment de l'inscription.

Pour autant, dans la pratique, les évolutions des outils et des pratiques liés aux changements climatiques n'ont pas été bloqués par le cadre réglementaire de l'inscription sur la liste du patrimoine mondial de l'Unesco. L'inscription du vignoble des Climats sur la liste du patrimoine mondial de l'Unesco n'est pas un élément bloquant pour l'évolution des pratiques et des paysages viticoles, notamment du simple fait que l'inscription a été finalisée en 2015 et que le tournant vers les pratiques agroécologiques et la volonté de protection de la biodiversité, a eu lieu vers 2017/2018.

Finalement, on voit que les acteurs de la filière viticole ont pris leur rôle dans la transition écologique suite aux changements climatiques. Ces adaptations se traduisent notamment par l'évolution des outils et pratiques viticoles. Les pratiques agroécologiques font partie de ces pratiques qui constituent une solution globale à la question de l'adaptation des vignobles.

Pour ouvrir le sujet, on aurait pu évoquer la question du cadre réglementaire des Appellations d'Origine Contrôlée croisée avec les évolutions des outils et des pratiques, afin de savoir si ce cadre réglementaire peut être un frein à l'évolution et l'adaptation du vignoble bourguignon.

Il serait également intéressant d'approfondir la question de l'adaptation afin de trouver d'autres solutions aux adaptations des vignobles aux changements climatiques, et d'étudier la question des temporalités d'adaptation.

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE ET DE PAYSAGE  
DE BORDEAUX  
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

## BIBLIOGRAPHIE

**Association pour l'inscription des Climats du vignoble de Bourgogne.** (2012). Dossier de candidature à l'inscription des Climats du vignoble de Bourgogne sur la liste du patrimoine mondial de l'Unesco. Tome 1 et 2, Janvier 2012.

**Briffaud, S., Davasse, B.** (2012). Du bon usage du passé des paysages. Récits paysagers et durabilité dans trois sites viticoles européens du patrimoine mondial (Tokaj, Saint-Émilion, Cinque Terre). Luginbühl Y., Terrasson D. *Paysage et développement durable*, Éditions Quæ, pp.171-183, 2012.

**Briffaud, S. (Cepage), Brochot, A. (Ladyss).** (2010). Paysages d'exception, paysages du quotidien. Une analyse comparative de sites viticoles européens du Patrimoine mondial, 400P.

**Briffaud, S.** (2011). Représentations sociales des paysages et gouvernance locale. Le cas de la Juridiction de Saint-Emilion, " paysage culturel " du Patrimoine mondial de l'humanité. Paysages de la vie quotidienne - Regards croisés entre la recherche et l'action, Mar 2011, Perpignan et Girona, France.

**Brochot, A.** (2008). Les territoires de l'excellence au risque du quotidien, *Strates* [En ligne], 14 | 2008, URL : <http://journals.openedition.org/strates/6724> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/strates.6724>

**Brochot, A., de La Soudière, M.** (2010). Pourquoi le lieu ?, *Le Seuil* | « Communications » 2010/2 n° 87 | pages 5 à 16

**Brouard, E.** (2018). Effet de l'adaptation des pratiques culturelles de la vigne en réponse au changement climatique (manipulation de la canopée, utilisation d'acide abscissique) sur le potentiel qualitatif de la baie de raisin : approches agronomique, analytique et transcriptomique : & Caractérisation fonctionnelle de VviAKR, enzyme potentiellement impliquée dans la voie de biosynthèse des méthoxypyrazines. *Sciences agricoles*. Université de Bordeaux.

**Brumann, C.** (2013). Comment le patrimoine mondial de l'Unesco devient immatériel, *Gradhiva*, URL : <http://journals.openedition.org/gradhiva/2698> ; DOI : 10.4000/gradhiva.2698

**Davasse, B.** (2010). Trois situations paysagères contrastées. [Rapport de recherche] Ministère de l'écologie et du développement durable.

**Di Méo, G.** (1998). De l'espace aux territoires : éléments pour une archéologie des concepts fondamentaux de la géographie. *L'information géographique*, volume 62, n°3, 1998. pp. 99-110; doi : <https://doi.org/10.3406/ingeo.1998.2586>

**Di Méo, G.** (2002). L'identité : une médiation essentielle du rapport espace / société. *Géocarrefour*, vol. 77, n°2, 2002. pp. 175-184; doi : <https://doi.org/10.3406/geoca.2002.1569>

## BIBLIOGRAPHIE

**Di Méo, G.** (2005). Le patrimoine, un besoin social contemporain. Patrimoine et estuaires, Actes du colloque international de Blaye, 5-7 octobre 2005, Blaye, Oct 2005, Blaye, France. pp.101-109.

**Di Méo, G.** (2007). Processus de patrimonialisation et construction des territoires. Colloque "Patrimoine et industrie en Poitou-Charentes : connaître pour valoriser", Sep 2007, Poitiers-Châtelleraut, France. pp.87-109.

**ENSAPBx.** (2016). La « V.U.E. » en projet ou le patrimoine mondial à l'épreuve de la médiation paysagère. Contribution à l'élaboration d'un projet de territoire partagé dans le grand Saint-Emilionnais - ENSAPBX / Le Barde du Label / Mairie de Saint-Christophe-des-Bardes

**Garcia, J-P.** (2016). Les climats du vignoble de Bourgogne: une construction historique . La Bourgogne au temps de Lamartine: permanences et actualité / 25è colloque de l'Association bourguignonne des sociétés savantes, Mâcon, 24-25 octobre 2015, pp.30-45.

**Hinnewinkel, J-C.** (2004). Faire vivre le terroir, AOC, terroirs et territoires du vin, CERVIN

**Hinnewinkel, J-C.** (2008). Les terroirs vitivinicoles, des systèmes géographiques complexes. *Historiens & Géographes*, n°404, 2008, p. 69-78

**Neethling, E.** (2016). Adaptation de la viticulture au changement climatique : vers des stratégies à haute résolution. *Géographie*. Université Rennes 2.

**Salin, E.** (2018). Tourisme et paysages culturels : comparaison de la Valeur universelle exceptionnelle et de la mise en récit institutionnelle (UNESCO) de trois sites latino-américains, *IdeAs* [En ligne], URL : <http://journals.openedition.org/ideas/3655> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/ideas.3655>

**Schirmer, R.** (2018). Vignes et vins, paysages et civilisations millénaires, Glénat, 232P.

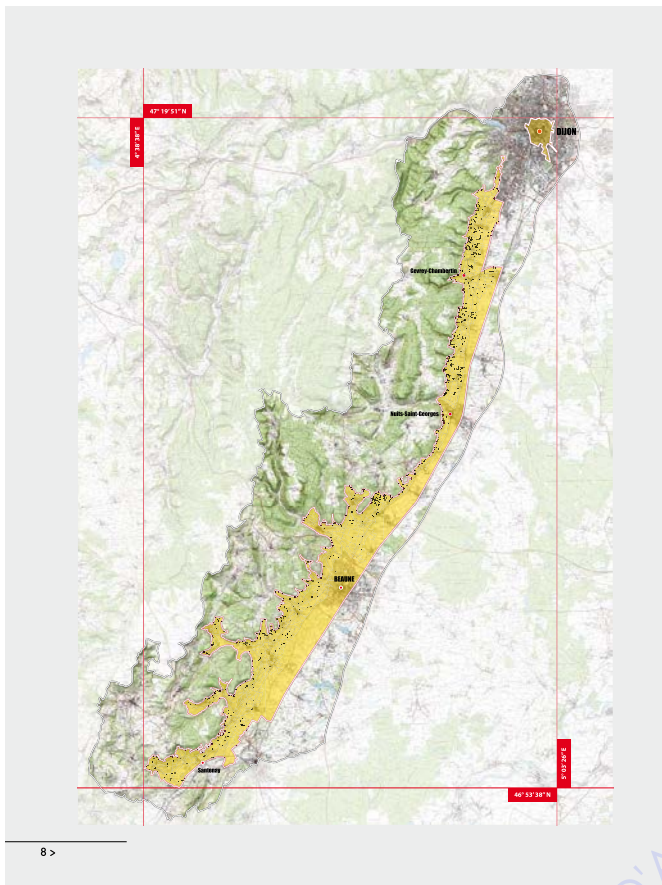
**Raineau, Y.** (2019). Défis environnementaux de la viticulture : une analyse comportementale des blocages et des leviers d'action.

**UNESCO.** (2021). Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial. WHC.21/01. 31 juillet 2021

**Zunjic, I.** (2018). La Valeur Universelle Exceptionnelle (VUE). Étude d'impact sur le concept du patrimoine, 18P.

# ANNEXE 1 : LES VISAGES DES CLIMATS





Carte n° 1

## Carte du Bien proposé

### 1.0 COORDONNÉES GÉOGRAPHIQUES À LA SECONDE PRÈS

LONGITUDES : 4° 38' 38" E / 5° 03' 26" E

LATITUDES : 47° 19' 51" N / 46° 53' 38" N

### 1.1 CARTES INDIQUANT LES LIMITES PRÉCISES DE LA ZONE PROPOSÉE POUR L'INSCRIPTION ET CELLES DE LA ZONE TAMPON

IGN TOP 25  
N° 3022E, 3122O, 3123O, 3024E, 3024O, 3025E ET 3025O

### 1.2 SURFACE DU SITE PROPOSÉ À L'INSCRIPTION (EN HECTARES) ET DE LA ZONE TAMPON (EN HECTARES)

SURFACE DU BIEN : 13 475 HA

SURFACE DE LA ZONE TAMPON : 49 755 HA

### Légende



0 2 4 5 km

Échelle 1:200 000

Source : IGN / Communauté d'agglomération Beaune Côte et Sud

DOSSIER DE CANDIDATURE À L'INSCRIPTION SUR LA LISTE DU PATRIMOINE NATIONAL DE L'UNESCO

< 9

## Identification du Bien

1

## Description

2

Carte n° 3

## La dynamique historique de l'époque médiévale

### Légende

#### VII<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> SIÈCLES : LA PRÉSENCE RELIGIEUSE FAÇONNE LE TERRITOIRE

Le clergé séculier - le chapitre de la cathédrale d'Autun et ses exploitations viticoles au XI<sup>e</sup> siècle

■ Domaines majeurs organisés autour de clos  
■ Domaines secondaires composés de vignes dispersées  
■ Zone d'influence du chapitre de la cathédrale d'Autun

Le clergé régulier - une implantation de la vigne parallèle à l'arrivée des ordres bénédictins aux X<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles

⊕ Abbayes / Clos monastiques  
■ Zones d'influence des abbayes de Cluny et de Cîteaux sur les exploitations viticoles

● Vignes de l'abbaye de Cîteaux  
● Vignes de l'abbaye de Mâlain et de la Buissonne  
● Vignes de l'abbaye Saint-Benoigne de Dijon  
● Vignes de l'abbaye de Beze  
■ Personnes présentes dans les clos dès le Moyen Âge

#### XIII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> SIÈCLES : L'INFLUENCE DES DUCS DE BOURGOGNE ET DES ÉLITES POLITIQUES DE BEAUNE ET DE DIJON

L'administration ducal

■ Châtellenies  
■ Clos ducaux  
■ Création de l'Évêché-Dieu de Beaune en 1443

L'hôte urbain de Dijon, Nuits-Saint-Georges et Beaune

● Présence de citadins aisés investissant dans les exploitations viticoles  
■ Zone d'influence des élites urbaines sur l'organisation viticole  
■ Émergence d'un parcellaire ordonné du vignoble à la fin du Moyen Âge

■ Commerce de la Côte

■ Commerce de la Bourgogne

■ Commerce de la Champagne

■ Commerce de la Flandre

■ Commerce de l'Espagne

■ Commerce de l'Italie

■ Commerce de la Provence

■ Commerce de la Sicile

■ Commerce de la Grèce

■ Commerce de l'Égypte

■ Commerce de l'Inde

■ Commerce de la Chine

■ Commerce de la Sibirie

■ Commerce de la Russie

■ Commerce de la Turquie

■ Commerce de l'Asie

■ Commerce de l'Australie

■ Commerce de l'Amérique

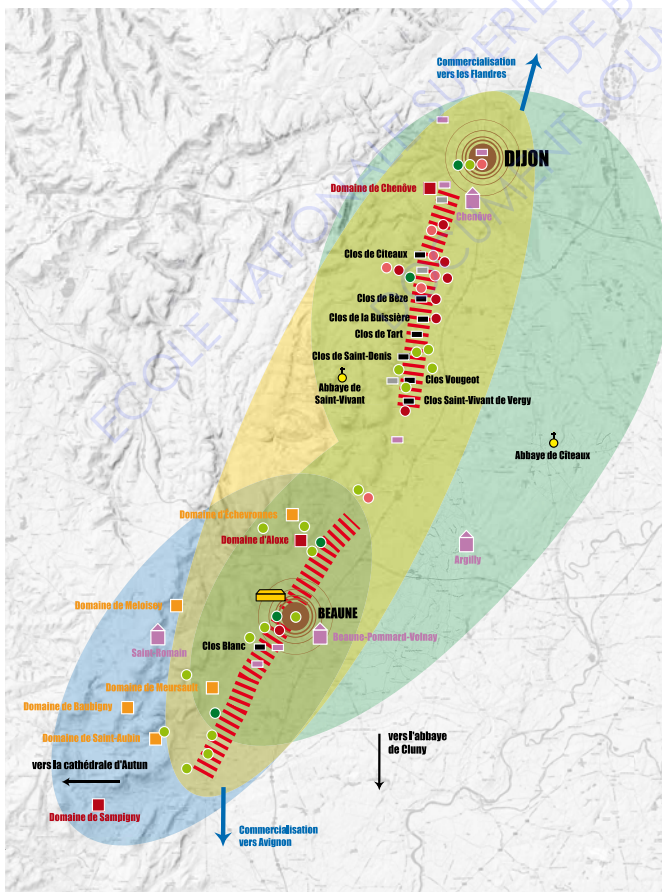


0 2 4 5 km

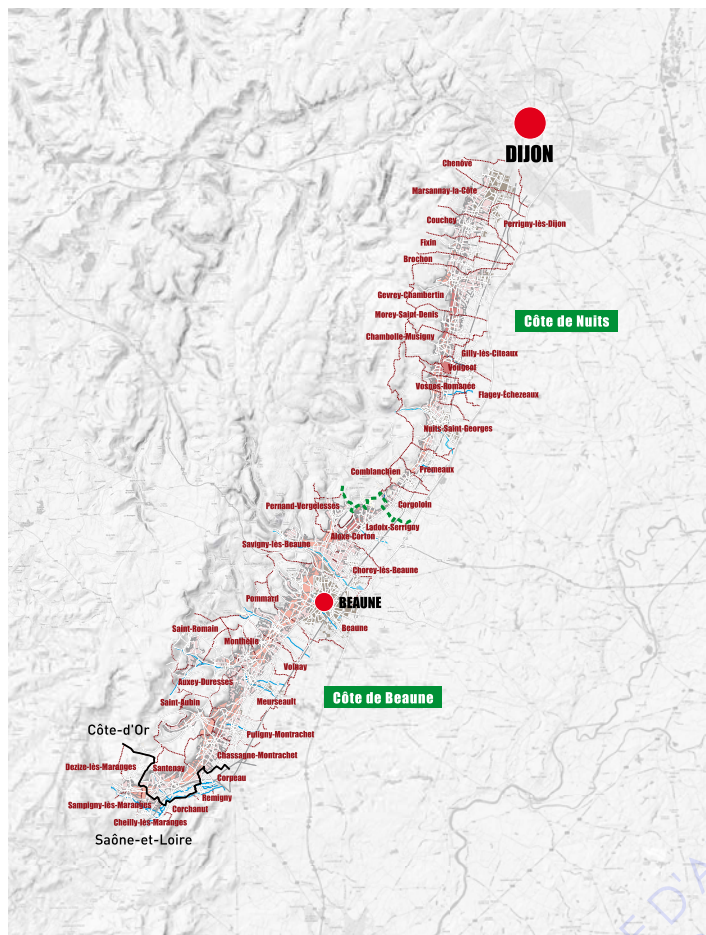
Échelle 1:200 000

DOSSIER DE CANDIDATURE À L'INSCRIPTION SUR LA LISTE DU PATRIMOINE NATIONAL DE L'UNESCO

< 21



# ANNEXE 2 : COMPRÉHENSION DU BIEN DES CLIMATS DE BOURGOGNE



## Description

2

### Carte n° 4

### Les appellations d'origine contrôlée



Maison Champy à Beaune (© Photo F. Galati)

Caves de la Maison Champy à Beaune (© Photo Thierry Ledebert)

### Légende

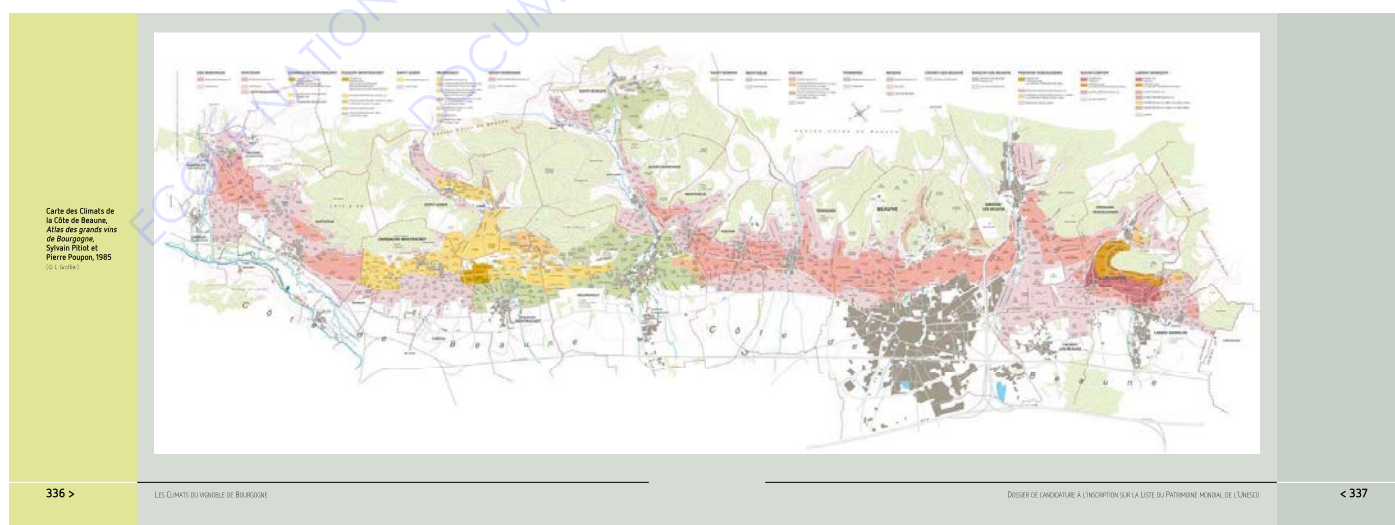
- Premiers crus
- Grands crus
- Appellations communales



Source : S. Pissot et P. Dupont, *Nouvel Atlas des grands vignobles de Bourgogne*

DOSSIER DE CANDIDATURE À L'INSCRIPTION SUR LA LISTE DU PATRIMOINE MONDIAL DE L'UNESCO

< 25



Carte des Climats de la Côte de Beaune, Atlas des grands vins de Bourgogne, Sylvain Pissot et Pierre Dupont, 1985 (© L. Galati)

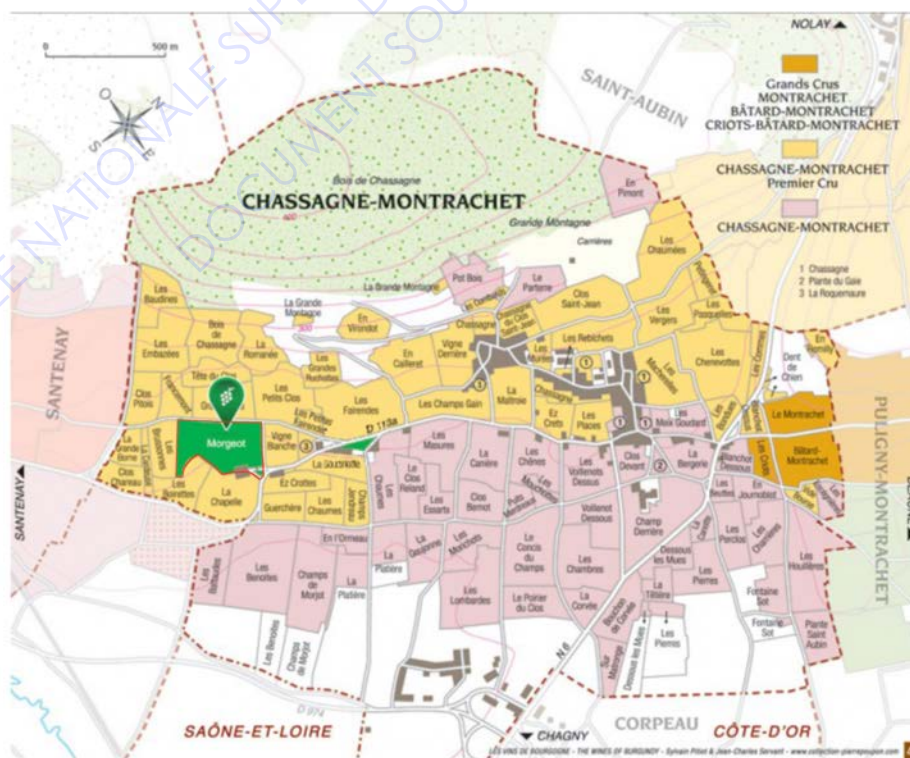
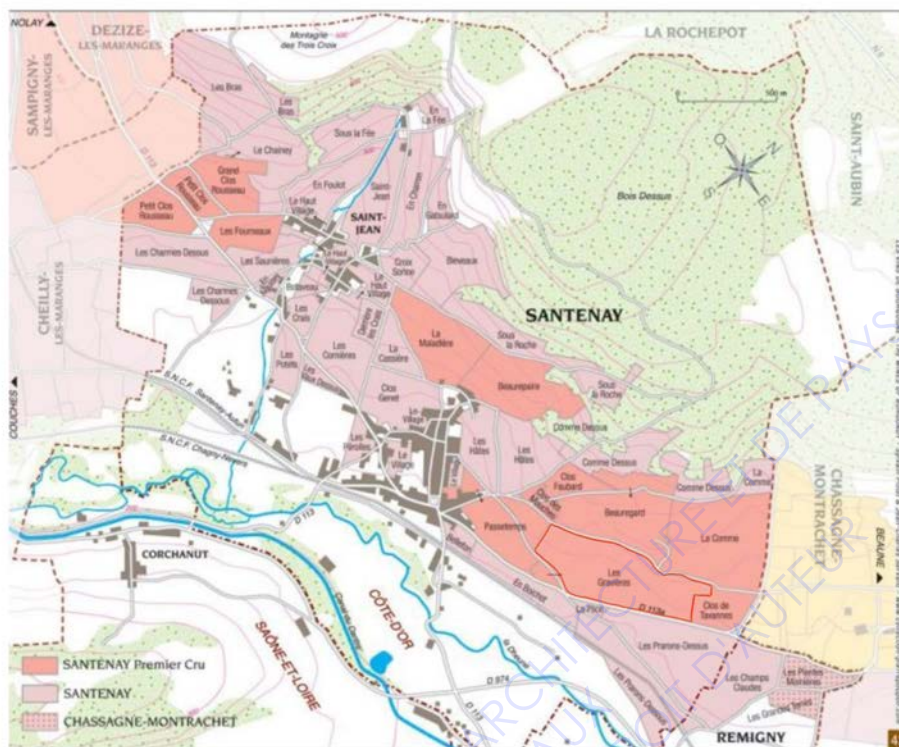
336 >

LES CLIMATS DU MOUVON DE BOURGOGNE

DOSSIER DE CANDIDATURE À L'INSCRIPTION SUR LA LISTE DU PATRIMOINE MONDIAL DE L'UNESCO

< 337

# ANNEXE 3 : CARTES DES APPELLATIONS ÉTUDIÉES





## Les « Climats » à l'épreuve de l'adaptation.

PAYSAGES, PRATIQUES VITICOLES ET REPRÉSENTATIONS CULTURELLES DU VIGNOBLE DES CLIMATS DE BOURGOGNE,  
VIGNOBLE INSCRIT AU PATRIMOINE MONDIAL DE L'HUMANITÉ

*Mots clés : Vignoble de Bourgogne, patrimoine culturel, "Climats", protection patrimoniale, changement climatique, Valeur Universelle Exceptionnelle, pratiques viticoles, Appellations d'Origine Contrôlées*

Aujourd'hui, les changements climatiques compromettent la pérennité des vignobles français.

Il devient nécessaire pour les acteurs de la filière viticole de s'adapter. L'adaptation des vignobles se traduit par l'évolution des outils liés à la culture de la vigne et à la production du vin, mais surtout par l'évolution des pratiques, qui s'orientent vers des pratiques agroécologiques.

Sur le territoire du vignoble des Climats de Bourgogne, ce tournant vers des pratiques plus respectueuses de l'environnement est enclenché, les discours changent, les pratiques évoluent et petit à petit, la matérialité paysagère avec.

Sur ce site, inscrit sur la liste du patrimoine mondial de l'Unesco depuis 2015, se pose la question de la comptabilité entre l'évolution des pratiques et des paysages viticoles et le cadre réglementaire du bien inscrit :

L'inscription sur la liste du patrimoine mondial de l'Unesco, un élément bloquant pour les adaptations aux changements climatiques et l'évolution des pratiques et des paysages viticoles bourguignons ?

---

## The « Climats » to the test of adaptation.

LANDSCAPES, WINEGROWING PRACTICES AND CULTURAL REPRESENTATIONS OF THE VINEYARD OF THE CLIMATS OF  
BURGUNDY,  
VINEYARD INSCRIBED ON THE WORLD HERITAGE OF HUMANITY

*Keywords : Vineyard of Burgundy, cultural heritage, "Climats", heritage protection, climate change, outstanding universal value, wine-growing practices, Controlled Appellations of Origin*

Today, climate change is jeopardizing the sustainability of French vineyards.

It is becoming necessary for the players in the wine sector to adapt. The adaptation of vineyards is reflected in the evolution of the tools linked to the cultivation of vines and the production of wine, but above all in the evolution of practices, which are oriented towards agro-ecological practices.

In the territory of the vineyard of the Climats de Bourgogne, this shift towards more environmentally friendly practices is triggered, speeches change, practices evolve and gradually, the landscape materiality with.

On this site, inscribed on the UNESCO World Heritage List since 2015, the question arises of the accounting between the evolution of wine-growing practices and landscapes and the regulatory framework of the listed property:

The inscription on the UNESCO World Heritage List, a blocking element for adaptation to climate change and the evolution of practices and wine landscapes Burgundy?